



*Empowered lives.
Resilient nations.*

INVITATION A SOUMISSIONNER

Fourniture et installation des équipements de sécurité incendie dans les bâtiments de la Cour Pénale Spéciale de Bangui

RFP No.: **RFP/037/CPS/2021**

Projet : Projet d'Appui au fonctionnement de la Cour Pénale Spéciale de Bangui
Pays : République Centrafricaine

Publié le : 13 July 2021

Sommaire

Section 1. Lettre d'Invitation	4
Section 2. Instruction aux soumissionnaires.....	5
A. DISPOSITIONS GENERALES	5
1. Introduction	5
2. Fraude et Corruption, Cadeaux et Hospitalité.....	5
3. Eligibilité.....	6
4. Conflit d'Intérêts	6
B. Invitation à soumissionner (RFP)	7
5. Considerations Générales.....	7
6. Coût de préparation de la proposition	7
7. Langues	7
8. Documents à considérer dans la soumission.....	7
9. Documents établissant l'éligibilité et la qualification des soumissionnaires	7
10. Format et contenu de la proposition technique	7
11. Proposition Financière	8
12. Garantie de soumission	8
13. Devises	8
14. Joint Venture, Consortium or Association	8
15. Proposition Unique	9
16. Période de Validité de la Proposition.....	10
17. Extension de la Période de Validité de la Proposition	10
18. Clarification des propositions	10
19. Modification des Propositions	10
20. Proposition Alternative	11
21. Conférence préparatoire	11
C. SOUMISSION ET OUVERTURE DES PROPOSITIONS	11
22. Soumission.....	11
23. Date limite pour la soumission des propositions et propositions tardives	13
24. Retrait, substitution et modification des propositions.....	13
25. Ouverture des propositions	13
D. Evaluation des propositions	14
26. Confidentialité.....	14
27. Evaluation des propositions	14
28. Examen préliminaire	14
29. Évaluation de l'éligibilité et de la qualification.....	14
30. Evaluation des propositions techniques et financières.....	15
31. Vérifications nécessaires	15

32.	Clarification des propositions	16
33.	Réactivité de la proposition.....	16
34.	Non-conformités, erreurs et omissions réparables	16
E.	Adjudication du contrat	17
35.	Droit d'accepter, rejeter, une ou toute proposition	17
36.	Critères d'attribution.....	17
37.	Debriefing	17
38.	Droit de modifier les exigences au moment de l'adjudication	17
39.	Signature du contrat	17
40.	Type de contrat et conditions générales	17
41.	Garantie de performance	18
42.	Garantie bancaire pour les avances	18
43.	Domages et intérêts.....	18
44.	Dispositions relatives au paiement.....	18
45.	Plainte des fournisseurs.....	18
46.	Autres dispositions.....	18
Section 3. Fiche Technique.....		20
Section 4. Critère d'évaluation.....		24
Section 5. Termes de Référence		29
1	OBJET	29
2	DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	29
3	Généralités.....	30
1.	EXIGENCES DE REALISATION.....	32
1.1.	Rappel des exigences réglementaires.....	32
1.2.	Intégration	32
1.3.	Les conditions d'environnement.....	33
2.	EXIGENCES D'EXPLOITATION	34
2.1.	Les conditions d'exploitation	34
2.2.	L'accessibilité.....	34
2.3.	Les particularités du dossier	35
2.4.	L'organisation industrielle.....	35
2.5.	Les réunions et rapports d'avancement.....	36
2.6.	La formation.....	36
2.7.	Le planning.....	36
3.	DOCUMENTATION	37
Section 6 : Formulaires de soumission / Liste de contrôle		46
Form A : Formulaire de soumission de la proposition technique		47
Form B : Formulaire d'information du soumissionnaire		49
Form C : Formulaire d'information pour les Joint-Venture/Consortium/ Association		51
Form D : Formulaire de qualification		53
Form E : Formulaire de la proposition technique		56
Form F : Formulaire de soumission de proposition financière		66
Form G : Formulaire de proposition financière		1
Form H: Formulaire de garantie de soumission		3
FORMULAIRE I : Formulaire de visite des installations du Système de Sécurité Incendie		

SECTION 1. LETTRE D'INVITATION

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) vous invite par la présente à déposer une soumission dans le cadre de la présente invitation à soumissionner (RFP) relative à l'objet sus-référencé.

Cette invitation à soumissionner inclut les documents suivants ainsi que les conditions générales relatives aux contrats insérés dans la Fiche Technique (FT) :

- Section 1: Lettre d'Invitation
- Section 2: Instruction aux soumissionnaires
- Section 3: Fiche technique (FT)
- Section 4: Critères d'évaluation
- Section 5: Terms of Reference
- Section 6: Formulaire de soumission à renvoyer
 - Form A: Formulaire de soumission technique
 - Form B: Formulaire d'informations sur le soumissionnaire
 - Form C: Formulaire d'informations pour les Joint Venture/Consortium/Association
 - Form D: Formulaire de qualification
 - Form E: Format de proposition technique
 - Form F: Formulaire de soumission financière
 - Form G: Format de proposition financière
 - Form H: Formulaire de Garantie de Soumission
 - Formulaire I : Formulaire de visite de site des installations

Si vous êtes intéressé à soumettre une proposition en réponse à cet RFP, veuillez préparer votre proposition conformément aux exigences et à la procédure énoncées dans le présent document et la soumettre avant la date limite pour la soumission des propositions figurant dans la fiche technique.

Veuillez accuser réception du présent RFP en envoyant un courriel à procurement.cf@undp.org en indiquant si vous avez l'intention de soumettre une proposition. Vous pouvez également utiliser la fonction "Accept Invitation" du système eTendering, le cas échéant. Cela vous permettra de recevoir des modifications ou des mises à jour du présent RFP. Si vous avez besoin de plus de précisions, veuillez communiquer avec la ou les personnes-ressources identifiées dans la fiche de données de soumission ci-jointe comme point de contact pour toute question sur ce RFP.

Le PNUD attend votre proposition avec impatience et vous remercie d'avance de votre intérêt pour les opportunités d'achat du PNUD.

Préparé par :

Approuvé par:

Name: Mbataingar Teloumbaye

Titre: Associé à l'Administration

Date: **July 13, 2021**

Name: Dancilla Mukarubayiza

Titre: Représentante Résidente Adjointe Chargée des Opérations

Date: **July 13, 2021**

SECTION 2. INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRES

A. DISPOSITIONS GENERALES

1. <i>Introduction</i>	1.1 Les soumissionnaires doivent respecter toutes les exigences de la présente RFP, y compris les modifications écrites du PNUD. Cette RFP est menée conformément aux Politiques et Procédures du Programme et des Opérations du PNUD (POPP) sur les Contrats et les Acquisitions qui peuvent être consultées à l'adresse suivante : https://popp.undp.org/SitePages/POPPBSUnit.aspx?TermID=254a9f96-b883-476a-8ef8-e81f93a2b38d 1.2 Toute proposition soumise sera considérée comme une offre du soumissionnaire et ne constitue ni n'implique l'acceptation de la proposition par le PNUD. Le PNUD n'est pas tenu d'attribuer un contrat à un soumissionnaire à la suite de cette RFP. 1.3 Dans le cadre de la soumission, il est souhaitable que le soumissionnaire s'inscrive sur le site Web du Marché mondial des Nations Unies (UNGM) (www.ungm.org). Le soumissionnaire peut toujours soumettre une offre même s'il n'est pas enregistré auprès de l'UNGM. Cependant, si le soumissionnaire est sélectionné pour l'attribution du contrat, le soumissionnaire doit s'inscrire à l'UNGM avant la signature du contrat.
2. <i>Fraude et Corruption, Cadeaux et Hospitalité</i>	2.1 Le PNUD applique strictement une politique de tolérance zéro sur les pratiques proscrites, y compris la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques contraires à l'éthique, et contraint les soumissionnaires à respecter les normes d'éthique les plus strictes. La politique anti-fraude du PNUD peut être consultée sur http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/accountability/audit/office_of_audit_andinvestigation.html#anti 2.2 Les soumissionnaires / vendeurs n'offriront aucun cadeau ou hospitalité aux membres du personnel du PNUD, y compris les voyages récréatifs à des événements sportifs ou culturels, les parcs à thème ou les offres de vacances, le transport ou les invitations aux déjeuners ou dîners extravagants. 2.3 En application de cette politique, le PNUD : (a) rejettera une proposition s'il détermine que le soumissionnaire sélectionné s'est livré à des pratiques frauduleuses durant la compétition pour le contrat en question ; (b) déclarera un fournisseur inadmissible, indéfiniment ou pour une période déterminée, à l'attribution d'un contrat si, à tout moment, il détermine que le vendeur s'est livré à des pratiques frauduleuses durant la compétition ou en exécutant un Contrat du PNUD. 2.4 Tous les soumissionnaires doivent se conformer au Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies, qui peut être trouvé à l'adresse suivante : https://www.un.org/Depts/ptd/about-us/un-supplier-code-conduct

3. Eligibilité	3.1 Un fournisseur ne devrait pas être suspendu, exclu ou autrement identifié comme inéligible par une organisation des Nations Unies ou le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale. Les fournisseurs sont donc tenus de divulguer au PNUD s'ils sont soumis à une sanction ou à une suspension temporaire imposée par ces organisations. 3.2 Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que ses employés, coentrepreneurs, sous-traitants, fournisseurs de services, fournisseurs et / ou employés respectent les critères d'admissibilité établis par le PNUD.
4. Conflit d'Intérêts	4.1 Les soumissionnaires doivent strictement éviter les conflits avec d'autres affectations ou leurs propres intérêts, et agir sans considération pour les travaux futurs. Les soumissionnaires ayant un conflit d'intérêts seront disqualifiés. Sans limitation quant à la généralité de ce qui précède, les soumissionnaires et l'un ou l'autre de leurs affiliés seront considérés comme ayant un conflit d'intérêts avec une ou plusieurs parties dans ce processus de sollicitation, s'ils : a) Sont ou ont été associés par le passé à une entreprise ou à l'une de ses filiales qui a été engagée par le PNUD pour fournir des services pour la conception, les spécifications, les termes de référence, l'analyse / estimation des coûts et d'autres documents destinés à être utilisé pour l'acquisition des biens et services dans le cadre de ce processus de sélection ; b) Ont participé à la préparation et / ou à la conception du programme / projet lié aux services demandés dans le cadre du présent RFP ; ou c) Sont jugés en conflit pour toute autre raison, telle qu'établie par le PNUD ou à la discrétion du PNUD. En cas d'incertitude quant à l'interprétation d'un conflit d'intérêts potentiel, les soumissionnaires doivent divulguer au PNUD et demander au PNUD de confirmer s'il existe ou non un tel conflit. 4.2 De même, les soumissionnaires doivent divulguer dans leur proposition leur connaissance des éléments suivants : a) Si les propriétaires, copropriétaires, dirigeants, directeurs, actionnaires contrôlants, de l'entité soumissionnaire ou du personnel clé sont des membres de la famille du personnel du PNUD impliqués dans les fonctions d'approvisionnement et / ou le gouvernement du pays ou un partenaire bénéficiaire de cet RFP ; et b) Toutes les autres circonstances pouvant mener à des conflits d'intérêts réels ou perçus, à des pratiques de collusion ou à des pratiques de concurrence déloyale. La non divulgation d'une telle information peut entraîner le rejet de la proposition ou des propositions affectées par cette dernière. 4.3 L'éligibilité des soumissionnaires appartenant en totalité ou en partie au

	gouvernement sera subordonnée à l'évaluation et à l'examen approfondis par le PNUD de divers facteurs tels que l'enregistrement, l'exploitation et la gestion en tant qu'entreprise indépendante, l'étendue de la propriété / les subventions, le mandat et l'accès potentiel à l'information dans le cadre de cet RFP entre autres. Les conditions qui peuvent entraîner un avantage indu contre d'autres soumissionnaires peuvent entraîner le rejet éventuel de la proposition.
B. Invitation à soumissionner (RFP)	
5. <i>Considerations Générales</i>	5.1 Lors de la préparation de la proposition, le soumissionnaire doit examiner la demande de propositions en détail. Les lacunes importantes dans la fourniture de l'information demandée dans le RFP peuvent entraîner le rejet de la proposition. 5.2 Le soumissionnaire ne sera pas autorisé à profiter des erreurs ou des omissions dans le RFP. Si de telles erreurs ou omissions sont découvertes, le soumissionnaire doit informer le PNUD.
6. <i>Coût de préparation de la proposition</i>	6.1 Le soumissionnaire assumera tous les coûts liés à la préparation et / ou à la soumission de la proposition, que sa proposition ait été sélectionnée ou non. Le PNUD ne sera pas responsable de ces coûts, quelle que soit la conduite ou le résultat du processus d'achat.
7. <i>Langues</i>	7.1 La proposition, ainsi que toute correspondance échangée entre le soumissionnaire et le PNUD, doit être rédigée dans la (les) langue (s) spécifiée (s) dans la FT.
8. <i>Documents à considérer dans la soumission</i>	8.1 La proposition doit comprendre les documents suivants : a) les documents établissant l'admissibilité et les qualifications du soumissionnaire ; b) Proposition technique c) proposition financière ; d) la garantie de soumission, si requise dans la FT ; e) Toute pièce jointe et / ou annexe à la proposition.
9. <i>Documents établissant l'éligibilité et la qualification des soumissionnaires</i>	9.1 Le soumissionnaire doit fournir une preuve documentaire de son statut de fournisseur admissible et qualifié, en utilisant les formulaires prévus à la section 6 et en fournissant les documents requis dans ces formulaires. Pour attribuer un contrat à un soumissionnaire, ses qualifications doivent être documentées à la satisfaction du PNUD.
10. <i>Format et contenu de la proposition technique</i>	10.1 Le soumissionnaire est tenu de soumettre une proposition technique en utilisant les formulaires standard et les modèles fournis à la section 6 du RFP. 10.2 La proposition technique ne doit inclure aucun prix ou information financière. Une proposition technique contenant des informations financières importantes peut être déclarée non recevable. 10.3 Les échantillons d'articles, lorsque requis selon la section 5, doivent être fournis dans les délais spécifiés et sauf indication contraire du PNUD, sans frais pour le PNUD

	10.4 Lorsque cela est applicable et requis conformément à la section 5, le soumissionnaire doit décrire le programme de formation nécessaire disponible pour l'entretien et l'exploitation des services et / ou de l'équipement offerts ainsi que le coût pour le PNUD. Sauf indication contraire, cette formation ainsi que le matériel de formation doivent être fournis dans la langue de l'offre, comme indiqué dans la FT.
11. Proposition Financière	11.1 The Financial Proposal shall be prepared using the Standard Form provided in Section 6 of the RFP. It shall list all major cost components associated with the services, and the detailed breakdown of such costs. 11.2 Any output and activities described in the Technical Proposal but not priced in the Financial Proposal, shall be assumed to be included in the prices of other activities or items, as well as in the final total price. 11.3 Prices and other financial information must not be disclosed in any other place except in the financial proposal.
12. Garantie de soumission	12.1 Une garantie de soumission, si exigée par la FT, doit être fournie selon le montant et la forme indiqués dans la FT. La garantie de soumission est valable jusqu'à trente (30) jours après la date limite de validité de la proposition. 12.2 La garantie de soumission doit être incluse avec la proposition technique. Si la garantie de soumission est exigée par la demande de propositions mais ne figure pas avec la proposition technique, la proposition doit être rejetée. 12.3 Si le montant de la Garantie de soumission ou sa période de validité est inférieur à ce qui est requis par le PNUD, le PNUD rejette la Proposition 12.4 Dans le cas où une soumission électronique est autorisée dans la FT, les soumissionnaires doivent inclure une copie de la garantie dans leur proposition et l'original de la Garantie de soumission doit être envoyé par messagerie ou remise en main propre conformément aux instructions de la FT.
13. Devises	13.1 Tous les prix doivent être indiqués dans la ou les devises indiquées dans la FT. Lorsque les Propositions sont établies dans des devises différentes, à des fins de comparaison de toutes les Propositions : a) Le PNUD convertira la monnaie mentionnée dans la proposition dans la devise de prédilection du PNUD, conformément au taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur le dernier jour de la soumission des propositions ; et b) Si le PNUD sélectionne une proposition d'attribution libellée dans une devise différente de la devise de préférence de la FT, le PNUD se réserve le droit d'attribuer le contrat dans la devise du PNUD, en utilisant la méthode de conversion spécifiée ci-dessus.
14. Joint Venture, Consortium or	14.1 Si le soumissionnaire est un groupe d'entités juridiques qui formeront ou ont formé une coentreprise, un consortium ou une association pour la proposition, ils doivent confirmer dans leur proposition que: (i) ils ont désigné une partie

<i>Association</i>	pour agir en tant que entité chef de file, dûment habilitée à lier juridiquement les membres de la coentreprise, du consortium ou de l'association, ce qui doit être attesté par un accord dûment notarié entre les entités juridiques et soumis avec la proposition; et (ii) si le contrat leur est attribué, le contrat sera conclu par et entre le PNUD et l'entité principale désignée, qui agira au nom et pour le compte de toutes les entités membres composant la coentreprise. 14.2 Après la date limite de soumission de la proposition, l'entité principale désignée pour représenter la coentreprise, le consortium ou l'association ne peut être modifiée sans le consentement écrit préalable du PNUD. 14.3 L'entité chef de file et les entités membres de la coentreprise, du consortium ou de l'association doivent se conformer aux dispositions de la clause 9 ci-dessus en ce qui concerne la soumission d'une seule proposition. 14.4 La description de l'organisation de la coentreprise, du consortium ou de l'association doit clairement définir le rôle attendu de chaque entité dans la coentreprise pour satisfaire aux exigences du RFP, tant dans la proposition que dans la coentreprise, le consortium ou l'accord d'association. Toutes les entités qui composent la coentreprise, le consortium ou l'association sont soumises à l'évaluation d'éligibilité et de qualification par le PNUD. 14.5 Une coentreprise, un consortium ou une association présentant ses antécédents et son expérience devrait clairement distinguer : a) Ceux qui ont été entrepris conjointement par la coentreprise, le consortium ou l'association ; et b) Ceux qui ont été entrepris par les entités individuelles de la coentreprise, du consortium ou de l'association. 14.6 Les contrats antérieurs réalisés par des experts individuels travaillant en privé mais qui sont associés de manière permanente ou temporaire à l'une des sociétés membres ne peuvent être revendiqués comme l'expérience de l'entreprise commune, du consortium ou de l'association ou de ses membres, mais doivent uniquement être revendiqués par experts eux-mêmes dans leur présentation de leurs qualifications individuelles. 14.7 La JV, le consortium ou les associations sont encouragés à répondre à des exigences multisectorielles de grande valeur lorsque le spectre d'expertise et de ressources requis peut ne pas être disponible au sein d'une même entreprise.
15. Proposition Unique	15.1 Le soumissionnaire (y compris les membres individuels d'une coentreprise) doit soumettre une seule proposition, soit en son nom propre, soit dans le cadre d'une coentreprise. 15.2 Les propositions soumises par deux (2) soumissionnaires ou plus doivent toutes être rejetées si elles présentent l'une des caractéristiques suivantes : a) ils ont en commun au moins un associé, un administrateur ou un actionnaire majoritaire ; ou b) l'un d'entre eux reçoit ou a reçu une subvention directe ou indirecte de l'autre ou c) ils ont le même représentant légal aux fins du présent RFP ; ou

	d) ils ont une relation entre eux, directement ou par l'intermédiaire de tiers communs, qui les met en mesure d'avoir accès à l'information ou à l'influence sur la proposition d'un autre soumissionnaire concernant ce processus de RFP ; e) ils sont des sous-traitants de la proposition de l'autre soumissionnaire ou si un sous-traitant d'une proposition autre soumet également une proposition sous son nom en tant que soumissionnaire principal ; ou f) certains membres du personnel clé proposés pour faire partie de l'équipe d'un soumissionnaire participent à plus d'une proposition reçue pour ce processus de RFP. Cette condition relative au personnel ne s'applique pas aux sous-traitants étant inclus dans plus d'une proposition.
16. Période de Validité de la Proposition	16.1 Les propositions restent valables pour la période spécifiée dans la FT, à compter de la date limite de soumission des propositions. Une proposition valable pour une période plus courte peut être rejetée par le PNUD et être déclarée non recevable. 16.2 Au cours de la période de validité de la proposition, le soumissionnaire doit maintenir sa proposition originale sans aucun changement, y compris la disponibilité du personnel clé, les tarifs proposés et le prix total.
17. Extension de la Période de Validité de la Proposition	17.1 Dans des circonstances exceptionnelles, avant l'expiration de la période de validité de la proposition, le PNUD peut demander aux soumissionnaires de prolonger la période de validité de leurs propositions. La demande et les réponses doivent être faites par écrit et doivent être considérées comme faisant partie intégrante de la proposition. 17.2 Si le soumissionnaire accepte de prolonger la validité de sa proposition, celle-ci doit être faite sans aucun changement dans la proposition originale. 17.3 Le soumissionnaire a le droit de refuser de prolonger la validité de sa proposition et, dans ce cas, cette proposition ne sera pas évaluée davantage.
18. Clarification des propositions	18.1 Les soumissionnaires peuvent demander des éclaircissements sur les documents du RFP au plus tard à la date indiquée dans la FT. Toute demande de clarification doit être envoyée par écrit de la manière indiquée dans la FT. Si les demandes sont envoyées en dehors du canal spécifié, même si elles sont envoyées à un membre du personnel du PNUD, le PNUD n'a aucune obligation de répondre ou de confirmer que la requête a été officiellement reçue. 18.2 Le PNUD fournira les réponses aux clarifications par la méthode spécifiée dans la FT. 18.3 Le PNUD s'efforcera de fournir rapidement des réponses aux éclaircissements, mais tout retard dans cette réponse n'obligera pas le PNUD à reporter la date de soumission des Propositions, à moins que le PNUD n'estime qu'une telle prolongation est justifiée et nécessaire.
19. Modification des Propositions	19.1 À tout moment avant la date limite de soumission des propositions, le PNUD peut, pour une raison quelconque, par exemple en réponse à une clarification demandée par un soumissionnaire, modifier le RFP sous la forme d'un addendum à ce dernier. Les modifications seront mises à la disposition de tous

	les soumissionnaires éventuels. 19.2 Si la modification est substantielle, le PNUD peut prolonger la date limite de soumission de la proposition afin de donner aux soumissionnaires un délai raisonnable pour incorporer la modification dans leurs propositions.
20. <i>Proposition Alternative</i>	20.1 Sauf indication contraire dans la FT, les propositions alternatives ne seront pas considérées. Si la soumission d'une proposition alternative est autorisée par la FT, un soumissionnaire peut soumettre une proposition alternative, mais seulement s'il soumet également une proposition conforme aux exigences du RFP. Le PNUD ne considérera que la proposition alternative proposée par le soumissionnaire dont la proposition conforme est la plus élevée selon la méthode d'évaluation spécifiée. Lorsque les conditions d'acceptation sont remplies ou que les justifications sont clairement établies, le PNUD se réserve le droit d'attribuer un contrat sur la base d'une proposition alternative. 20.2 Si des propositions multiples / alternatives sont soumises, elles doivent être clairement marquées comme "Proposition principale" et "Proposition alternative"
21. <i>Conférence préparatoire</i>	21.1 Le cas échéant, une conférence du soumissionnaire aura lieu à la date, à l'heure et au lieu précisés dans la FT. Tous les soumissionnaires sont encouragés à y assister. Toutefois, la non-participation ne doit pas entraîner la disqualification d'un soumissionnaire intéressé. Les procès-verbaux de la conférence des soumissionnaires seront diffusés sur le site Web de l'approvisionnement et partagés par courriel ou sur la plateforme e-Tendering, comme indiqué dans la FT. Aucune déclaration verbale faite au cours de la conférence ne doit modifier les modalités et conditions du RFP, à moins d'être expressément incorporées dans les procès-verbaux de la conférence des soumissionnaires ou émises / affichées comme une modification au RFP.
C. SOUMISSION ET OUVERTURE DES PROPOSITIONS	
22. <i>Soumission</i>	22.1 Le soumissionnaire doit soumettre une proposition dûment signée et complète comprenant les documents et les formulaires conformément aux exigences de la FT. La soumission doit être faite de la manière spécifiée dans la FT. 22.2 La proposition doit être signée par le soumissionnaire ou la ou les personnes dûment autorisées à engager le soumissionnaire. L'autorisation doit être communiquée au moyen d'un document attestant l'autorisation délivrée par le représentant légal de l'entité soumissionnaire ou d'une procuration accompagnant la proposition. 22.3 Les soumissionnaires doivent savoir que le simple fait de soumettre une proposition implique en soi que le soumissionnaire accepte entièrement les conditions générales du contrat du PNUD.
Dépôt Manuel	22.4 Le dépôt de la proposition (manuelle) par messenger ou remise en main propre autorisée ou spécifiée dans la FT sera régie comme suit : a) La Proposition signée doit être marquée « Original », et ses copies doivent être marquées « Copie » selon le cas. Le nombre de copies est indiqué dans la FT. Toutes les copies doivent être uniquement faites à partir de l'original

Soumission par email	signé. S'il y a des divergences entre l'original et les copies, l'original prévaudra. b) Les enveloppes de la proposition technique et de la proposition financière DOIVENT ÊTRE COMPLÈTEMENT SÉPARÉES et chacune d'elles doit être soumise individuellement et clairement identifiée à l'extérieur comme « PROPOSITION TECHNIQUE » ou « PROPOSITION FINANCIÈRE », selon le cas. Chaque enveloppe DOIT indiquer clairement le nom du soumissionnaire. Les enveloppes extérieures doivent : i. Porter le nom et l'adresse du soumissionnaire ; ii. S'adresser au PNUD comme indiqué dans la FT ; iii. Porter un avertissement qui stipule « Ne pas être ouvert avant l'heure et la date de l'ouverture de la proposition » comme spécifié dans la FT. Si les enveloppes et les paquets avec la proposition ne sont pas scellés et marqués comme requis, le PNUD n'assumera aucune responsabilité pour le mauvais placement, la perte, ou l'ouverture prématurée de la proposition.
Soumission eTendering	22.5 L'envoi de courrier électronique s'il est autorisé ou spécifié dans la FT sera régi comme suit : a) Les fichiers électroniques qui font partie de la proposition doivent être conformes au format et aux exigences indiqués dans la FT; b) La proposition technique et les dossiers de proposition financière doivent être complètement distincts. La proposition financière est cryptée avec des mots de passe différents et clairement étiquetés. Les fichiers doivent être envoyés à l'adresse e-mail dédiée spécifiée dans la FT ; c) Le mot de passe pour l'ouverture de la proposition financière ne doit être fourni qu'à la demande du PNUD. Le PNUD ne demandera le mot de passe qu'aux soumissionnaires dont la proposition technique a été jugée techniquement réactive. L'absence de mot de passe valide peut entraîner le rejet de la proposition. 22.6 La soumission électronique par eTendering, si elle est autorisée ou spécifiée dans la FT, est régie comme suit: a) Les fichiers électroniques qui font partie de la proposition doivent être conformes au format et aux exigences indiqués dans la FT; b) La proposition technique et les dossiers de proposition financière doivent être complètement distincts et chacun d'eux doit être téléchargé individuellement et clairement étiqueté. c) Le fichier de proposition financière doit être chiffré avec un mot de passe afin qu'il ne puisse pas être ouvert ni visualisé tant que le mot de passe n'est pas fourni. Le mot de passe pour l'ouverture de la proposition financière ne doit être fourni qu'à la demande du PNUD. Le PNUD ne demandera le mot de passe qu'aux soumissionnaires dont la proposition technique a été jugée techniquement réactive. Le défaut de fournir le mot de passe correct peut

	entraîner le rejet de la proposition. d) Les documents qui doivent être sous forme originale (p. ex., sécurité des soumissions, etc.) doivent être envoyés par messenger ou par livraison manuelle conformément aux instructions de la FT. e) Des instructions détaillées sur la façon de soumettre, de modifier ou d'annuler une offre dans le système eTendering sont fournies dans le Guide de l'utilisateur du système eTendering et les vidéos d'instruction disponibles sur ce lien: http://www.undp.org/content/UNDP/en/Home/Operations/Procurement/Business/Procurement-notices/Resources/
23. <i>Date limite pour la soumission des propositions et propositions tardives</i>	23.1 Les propositions complètes doivent être reçues par le PNUD de la manière et au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans la FT. Le PNUD ne reconnaît que la date et l'heure auxquelles la soumission a été reçue par le PNUD. 23.2 Le PNUD n'examinera aucune proposition soumise après la date limite pour la soumission des propositions.
24. <i>Retrait, substitution et modification des propositions</i>	24.1 Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier sa proposition après qu'elle ait été soumise à tout moment avant la date limite de présentation. 24.2 Soumissions manuelles et par courriel: un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier sa proposition en envoyant un avis écrit au PNUD dûment signé par un représentant autorisé, et doit inclure une copie de l'autorisation (ou une procuration). La substitution ou modification correspondante de la proposition, le cas échéant, doit accompagner l'avis écrit respectif. Tous les avis doivent être soumis de la même manière que spécifié pour la soumission des propositions, en les marquant clairement comme «retrait» «substitution» ou «modification» . 24.3 eTendering: un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier sa proposition en annulant, en éditant et en présentant de nouveau la proposition directement dans le système. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de bien suivre les instructions du système, de modifier et de soumettre une proposition de remplacement ou de modification au besoin. Des instructions détaillées sur la façon d'annuler ou de modifier une proposition directement dans le système sont fournies dans le Guide de l'utilisateur du soumissionnaire et des vidéos d'instruction. 24.4 Les propositions demandées à être retirées sont retournées non ouvertes aux soumissionnaires (uniquement pour les soumissions manuelles), sauf si l'offre est retirée après l'ouverture de la soumission.
25. <i>Ouverture des propositions</i>	25.1 Il n'y a pas d'ouverture d'offre publique pour les RFP. Le PNUD ouvre les propositions en présence d'un Comité spécial formé par le PNUD, composé d'au moins deux (2) membres. Dans le cas d'un appel d'offres électronique, les

	soumissionnaires recevront une notification automatique une fois leur proposition ouverte.
D. Evaluation des propositions	
26. <i>Confidentialité</i>	26.1 Les informations relatives à l'examen, à l'évaluation et à la comparaison des propositions, ainsi qu'à la recommandation d'adjudication du marché, ne sont pas divulguées aux soumissionnaires ou à toute autre personne qui n'est pas officiellement concernée par ce processus, même après la publication du contrat retenu. 26.2 Tout effort effectué par un soumissionnaire ou une personne au nom du soumissionnaire pour influencer le PNUD lors de l'examen, de l'évaluation et de la comparaison des propositions ou des décisions d'adjudication de contrat peut, à la décision du PNUD, entraîner le rejet de sa proposition et peut être soumis à l'application de procédures de sanctions des vendeurs du PNUD.
27. <i>Evaluation des propositions</i>	27.1 Il n'est pas permis au soumissionnaire de modifier ou de modifier sa proposition après la date limite de présentation de la proposition, sauf dans les cas prévus à l'article 24 du présent RFP. Le PNUD mènera l'évaluation uniquement sur la base des propositions techniques et financières présentées. 27.2 L'évaluation des propositions est faite des étapes suivantes: a) Examen préliminaire b) Admissibilité minimale et qualification (si la préqualification n'est pas faite) c) Évaluation des propositions techniques d) Évaluation des propositions financières
28. <i>Examen préliminaire</i>	28.1 Le PNUD examine les propositions pour déterminer si elles sont complètes en ce qui concerne les exigences minimales documentaires, si les documents ont été dûment signés, et si les propositions sont généralement en ordre, parmi d'autres indicateurs qui peuvent être utilisés à cette étape. Le PNUD se réserve le droit de rejeter toute proposition à ce stade.
29. <i>Évaluation de l'éligibilité et de la qualification</i>	29.1 L'admissibilité et la qualification du soumissionnaire seront évaluées en fonction des exigences minimales d'admissibilité et de qualification énoncées à la section 4 (critères d'évaluation). 29.2 En termes généraux, les vendeurs qui satisfont aux critères suivants peuvent être considérés comme qualifiés: a) Ils ne sont pas inclus dans la liste des terroristes et des financiers terroristes du Conseil de sécurité de l'ONU 1267/1989, ainsi que dans la liste des vendeurs inéligibles du PNUD; b) Ils ont une bonne réputation financière et ont accès à des ressources financières suffisantes pour exécuter le contrat et tous les engagements commerciaux existants, c) Ils possèdent l'expérience, l'expertise technique, la capacité de production, le cas échéant, les certifications de qualité, les procédures d'assurance de

	la qualité et autres ressources applicables à la prestation des services requis; d) Ils sont en mesure de se conformer pleinement aux conditions générales de contrat du PNUD; e) Ils n'ont pas d'antécédents réguliers de décisions arbitrales à l'encontre du soumissionnaire; et ... f) Ils ont un dossier de performance opportune et satisfaisante avec leurs clients.
30. <i>Evaluation des propositions techniques et financières</i>	30.1 L'équipe d'évaluation examine et évalue les propositions techniques en fonction de leur réceptivité aux termes de référence et d'autres documents de la RFP, en appliquant les critères d'évaluation, les sous-critères et le système de points spécifiés dans la section 4 (Critères d'évaluation). Une proposition est rendue irrecevable à l'étape de l'évaluation technique si elle ne parvient pas à obtenir la note technique minimale indiquée dans la FT. Si nécessaire et s'il est indiqué dans la FT, le PNUD peut inviter les soumissionnaires techniquement réceptifs à présenter une présentation relative à leurs propositions techniques. Les conditions de la présentation doivent être fournies dans le document de soumission, le cas échéant. 30.2 Dans la deuxième étape, seules les propositions financières des soumissionnaires qui obtiennent la note technique minimale seront ouvertes à l'évaluation. Les propositions financières correspondant à des propositions techniques qui ont été non retenues ne seront pas ouvertes et, dans le cas d'une soumission manuelle, seront retournées aux soumissionnaires non ouvertes. Pour les propositions par courriel et les soumissions électroniques, le PNUD ne demandera pas le mot de passe des propositions financières des soumissionnaires dont la proposition technique n'a pas été jugée recevable. 30.3 La méthode d'évaluation qui s'applique à la présente RFP doit être celle indiquée dans la FT, qui peut être l'une ou l'autre des deux (2) méthodes possibles, comme suit: (a) la méthode la moins chère qui sélectionne la proposition financière la plus basse évaluée des soumissionnaires techniquement réceptifs; (b) la méthode de cotation combinée qui sera fondée sur une combinaison de la note technique et financière. 30.4 Lorsque la FT spécifie une méthode de cotation combinée, la formule de cotation des propositions sera la suivante: <u>Evaluation de la proposition technique (PT)</u> PT Score = (Score Total Obtenu pour la proposition / Score Maximal possible pour la PT) x 100 <u>Evaluation de la proposition financière (PF):</u> PF Score = (Offre au prix le plus bas / Prix de l'offre concernée) x 100 <u>Score total combiné</u> Score combiné = (PT Score) x (pondération de la PT, ex. 70%) + (PF Score) x (Pondération de la PF ,ex 30%)
31. <i>Vérifications</i>	31.1 Le PNUD se réserve le droit d'entreprendre un exercice de vérifications

<i>nécessaires</i>	nécessaires, également appelé post-qualification, visant à déterminer, à sa satisfaction, la validité des informations fournies par le soumissionnaire. Cet exercice doit être entièrement documenté et peut comprendre, mais ne doit pas être limité à, tout ou n'importe quelle combinaison des éléments suivants : a) Vérification de l'exactitude, de la justesse et de l'authenticité des renseignements fournis par le soumissionnaire; b) Validation de l'étendue de la conformité aux exigences de la RFP et aux critères d'évaluation fondés sur ce qui a été trouvé jusqu'à présent par l'équipe d'évaluation; c) Enquête et vérification des références auprès des entités gouvernementales ayant compétence sur le soumissionnaire, ou avec des clients antérieurs, ou toute autre entité qui a peut-être fait affaire avec le soumissionnaire ; d) Enquête et vérification des références avec les clients précédents sur la performance des travaux en cours ou des contrats terminés, y compris les inspections physiques des œuvres antérieures, si nécessaire; e) Inspection physique des bureaux du soumissionnaire, des succursales ou d'autres lieux où l'entreprise se transforme, avec ou sans préavis au soumissionnaire; f) Autres moyens que le PNUD peut juger appropriés, à tout moment dans le cadre du processus de sélection, avant l'adjudication du marché.
32. Clarification des propositions	32.1 Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des propositions, le PNUD peut, à sa discrétion, demander à tout soumissionnaire de clarifier sa proposition. 32.2 La demande de clarification et la réponse du PNUD sont présentées par écrit et aucune modification des prix ou du contenu de la proposition n'est demandée, offerte ou permise, sauf pour fournir des éclaircissements, et confirmer la correction de toute erreur arithmétique découverte par le PNUD dans l'évaluation des propositions, conformément à la RFP. 32.3 Toute clarification non sollicitée présentée par un soumissionnaire à l'égard de sa proposition, qui n'est pas une réponse à une demande du PNUD, n'est pas prise en considération lors de l'examen et de l'évaluation des propositions.
33. Réactivité de la proposition	33.1 La détermination du PNUD quant à la réactivité d'une proposition sera basée sur le contenu de la proposition elle-même. Une proposition substantiellement réactive est celle qui est conforme à tous les termes, conditions, Tor et autres exigences de la RFP sans déviation matérielle, réserve ou omission. 33.2 Si une proposition n'est pas substantiellement réactive, elle est rejetée par le PNUD et ne peut par la suite être réadaptée par le soumissionnaire en corrigeant l'écart matériel, la réserve ou l'omission.
34. Non-conformités, erreurs et omissions réparables	34.1 À condition qu'une proposition soit substantiellement réactive, le PNUD peut renoncer à toute non-conformité ou omission dans la proposition qui, de l'avis du PNUD, ne constitue pas une déviation matérielle. 34.2 Le PNUD peut demander au soumissionnaire de soumettre, dans un délai raisonnable, les informations ou la documentation nécessaires pour rectifier les non-conformités ou les omissions non matérielles dans la proposition relative aux exigences en matière de documentation. Cette omission ne peut être liée à aucun aspect du prix de la proposition. L'omission du soumissionnaire de se conformer à la demande peut entraîner le rejet de sa proposition. 34.3 Pour la proposition financière qui a été ouverte, le PNUD doit vérifier et corriger

	les erreurs arithmétiques comme suit: a) S'il y a une divergence entre le prix unitaire et le total de la ligne qui est obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaudra et le total de la ligne est corrigé, sauf si, de l'avis du PNUD, il y a une erreur évidente ou le point décimal du prix unitaire; dans ce cas, le total de la ligne de facturation, tel qu'il est cité, régit et le prix unitaire est corrigé; b) S'il y a une erreur dans un total correspondant à l'addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévaudront et le total sera corrigé; Et c) S'il y a divergence entre les mots et les chiffres, le montant en mots prévaudra, à moins que le montant exprimé en mots ne soit lié à une erreur arithmétique, auquel cas le montant en chiffres prévaudra. d) Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction des erreurs commises effectuée par le PNUD, sa proposition est rejetée.
E. Adjudication du contrat	
35. <i>Droit d'accepter, rejeter, une ou toute proposition</i>	35.1 Le PNUD se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition, de rendre l'une ou l'ensemble des propositions non recevables, et de rejeter toutes les propositions à tout moment avant l'adjudication du marché, sans encourir de responsabilité, ni obligation d'informer le (s) soumissionnaire (s) concerné (s) du motif de l'action du PNUD. Le PNUD n'est pas tenu d'attribuer le contrat à l'offre la moins chère.
36. <i>Critères d'attribution</i>	36.1 Avant l'expiration de la validité de la proposition, le PNUD attribuera le marché au soumissionnaire qualifié en fonction des critères d'attribution indiqués dans la FT.
37. <i>Debriefing</i>	37.1 Dans le cas où un soumissionnaire n'a pas été retenu, le soumissionnaire peut demander un débriefing du PNUD. L'objectif du débriefing est de discuter des points forts et des faiblesses de la présentation du soumissionnaire, afin d'aider le soumissionnaire à améliorer ses futures propositions de possibilités d'approvisionnement du PNUD. Le contenu des autres propositions et la façon dont ils se comparent à la présentation du soumissionnaire ne seront pas discutés.
38. <i>Droit de modifier les exigences au moment de l'adjudication</i>	38.1 Au moment de l'adjudication du marché, le PNUD se réserve le droit de varier la quantité de services et/ou de marchandises, jusqu'à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de l'offre totale, sans modification du prix unitaire ou d'autres conditions.
39. <i>Signature du contrat</i>	39.1 Dans les quinze (15) jours suivant la date de réception du contrat, le soumissionnaire retenu doit signer et dater le contrat et le renvoyer au PNUD. L'omission de le faire peut constituer un motif suffisant pour l'annulation de l'adjudication, et la confiscation de la garantie de la proposition, le cas échéant, et sur quel événement, le PNUD peut attribuer le contrat au deuxième soumissionnaire classé ou demander de nouvelles propositions.
40. <i>Type de contrat et conditions</i>	40.1 Les types de contrat à signer et les conditions générales du contrat du PNUD applicables, telles que spécifiées dans la FT, sont accessibles à l'adresse : http://www.undp.org/content/UNDP/en/Home/Procurement/Business/How-

<i>générales</i>	We-Buy.html
41. <i>Garantie de performance</i>	41.1 Une garantie de performance, si elle est requise dans la FT, doit être fournie dans le montant indiqué dans la FT et suivant le formulaire disponible à l'adresse https://Popp.undp.org/ layouts/15/WopiFrame.aspx?SourceDoc=/UNDP POPP DOCUMENT LIBRARY/public/PSU Solicitation Performance% 20Guarantee% 20 Form.docx & action dans les quinze (15) jours suivant la signature du contrat par les deux parties. Lorsqu'une garantie de performance est requise, la réception de la garantie de performance par le PNUD est une condition pour rendre le contrat effectif.
42. <i>Garantie bancaire pour les avances</i>	42.1 Sauf lorsque les intérêts du PNUD l'exigent, il est préférable que le PNUD ne fasse aucun paiement anticipé (c'est-à-dire des paiements sans avoir reçu de résultats). Si un paiement anticipé est autorisé selon la FT, et dépasse 20% du prix total du contrat, ou USD 30 000, selon la valeur la moins élevée, le soumissionnaire doit soumettre une garantie bancaire dans le montant total du paiement anticipé sous la forme disponible à https://popp.undp.org/ layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP POPP DOCUMENT LIBRARY/Public/PSU Contract%20Management%20Payment%20 and%20Taxes Advanced%20Payment%20Guarantee%20Form.docx&action=de fault
43. <i>Dommages et intérêts</i>	43.1 Si la clause est spécifiée dans la FT, le PNUD appliquera la clause dommages-intérêts résultant des retards ou de la violation de ses obligations par l'entrepreneur conformément au contrat.
44. <i>Dispositions relatives au paiement</i>	44.1 Le paiement ne sera effectué qu'après l'acceptation par le PNUD du travail effectué. Les conditions de paiement sont dans les trente (30) jours, après réception de la facture et attestation d'acceptation des travaux délivrés par l'autorité compétente du PNUD avec la supervision directe de l'entrepreneur. Le paiement sera effectué par virement bancaire dans la devise du contrat.
45. <i>Plainte des fournisseurs</i>	45.1 La procédure du PNUD offre la possibilité aux personnes ou aux entreprises qui n'ont pas obtenu de contrat par le biais d'un processus d'achat compétitif de faire appel. Dans le cas où un soumissionnaire estime qu'il n'a pas été traité équitablement, le lien suivant fournit des détails supplémentaires concernant les procédures de protestation des fournisseurs du PNUD: http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/busines s/protest-and-sanctions.html
46. <i>Autres dispositions</i>	46.1 Dans le cas où le soumissionnaire offre un prix inférieur au gouvernement hôte (par exemple, la General Services Administration (GSA) du gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique) pour des services similaires, le PNUD aura droit au même prix inférieur. Les conditions générales du PNUD auront priorité. 46.2 Le PNUD a le droit de recevoir le même prix offert par le même entrepreneur

dans le contrat avec l'Organisation des Nations Unies et/ou ses agences. Les conditions générales du PNUD auront priorité.

- 46.3 L'Organisation des Nations Unies a établi des restrictions à l'emploi des (anciens) fonctionnaires de l'ONU qui ont participé à la procédure de passation des marchés, conformément au bulletin ST/SGB/2006/15
[er](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=ST/SGB/2006/15&refer)

SECTION 3. FICHE TECHNIQUE

Les données suivantes pour les services à acquérir doivent compléter, compléter ou modifier les dispositions de la demande de propositions. En cas de conflit entre les instructions aux soumissionnaires, la fiche technique et les autres annexes ou références jointes à la fiche technique, les dispositions de la fiche technique prévaudront.

FT No.	Ref. à la Section.2	Données	Instructions/exigences spécifiques
1	7	Langue de la proposition	Français
2		Soumission des propositions pour des parties ou des sous-parties du Tor (soumissions partielles)	Non Autorisé
3	20	Propositions alternatives	Seront considérées
4	21	Conférence préparatoire	Sera menée Fournir les détails ci-dessous si "" sera menée "est sélectionné, sinon supprimer les éléments ci-dessous Heure: [Jeudi 29 juillet 2021, à partir de 10 h 00, heure de Bangui Lieu:Salle des Réunions des Opérations Le point focal du PNUD pour cette disposition est: Service des Achats du PNUD RCA Téléphone: / E-mail: procurement.cf@undp.org LA VISITE DE SITE EST PREVUE DU MERCREDI 28 AU JEUDI 29 JUILLET DE 12 H 00 A 13 H 00 (Contacter le Service Achats du PNUD RCA à Bangui, avenue de l'indépendance pour orientation) Cette visite est hautement recommandée mais non obligatoire.
5	10	Période de validité de la proposition	90 jours
6	14	Garantie de soumission	Requise pour un montant de XAF 5.000.000 (cinq millions) Si " non requise "est sélectionné, supprimez les éléments ci-dessous : Formes acceptables de Garantie de soumissions Garantie bancaire (Voir Section 8 pour le format)

7	41	Païement anticipé lors de la signature du contrat	Autorisée à hauteur maximale de _30 % de la valeur du contrat
8	42	Dommages et Intérêts	Seront appliqués comme suit Fournir les détails ci-dessous si "Seront appliqués" est sélectionné, sinon supprimer les éléments ci-dessous Pourcentage du prix contractuel par jour de retard : 1% Nombre maximal de jours de retard 10 (dix) jours de travail effectifs (jours ouvrés comptés du lundi au vendredi), après quoi le PNUD peut résilier le contrat.
9	40	Garantie de performance	Requise pour un montant de _____ 10% du, montant du contrat sur une période de 6 (six) mois pour compter de la date du prononcé de la réception sans réserve des installations.
10	18	Devise de la proposition	Autre _____XAF
11	31	Date limite de soumission des demandes de clarification/questions	Insérer nombre jours avant la date de soumission : 5 jours francs, les dernières clarifications seront renvoyées aux soumissionnaires et postées sur les site de publication : E-tendering, UNGM et UNDP procurement notices le <u>Vendredi 30 juillet 2021</u>
12	31	Coordonnées pour soumettre des clarifications/questions	Point focal au PNUD : Services des Achats du PNUD RCA Adresse : PNUD RCA Adresse électronique : procurement.cf@undp.org
13	18, 19 and 21	Manière de diffuser des renseignements supplémentaires à la RFP et des réponses/clarifications aux requêtes	Communication directe aux prospecteurs potentiels par email et posté sur le website _____. Les réponses seront apportées, dans le plus bref délai aux soumissionnaires, auteurs des questions de clarification. L'ensemble des réponses de clarifications sera posté sur les sites de publication: UNDP procurement notices, UNGM et E-tendering le vendredi 30 juillet 2021, soit le lendemain du

			jeudi 29 juillet 2021, échéance limite de réponse aux questions.
14	23	Date de soumission	Jeudi 05 août 2021, se reporter STRICTEMENT à l'heure fixée dans le système E-TENDERING. Pour la soumission eTendering- comme indiqué dans le système eTendering. Notez que le fuseau horaire du système est dans le fuseau horaire est EST/EDT (New York).
14	22	Manière permise de soumettre des propositions	☐ Messagerie/livraison manuelle ☐ Soumission par email ☒ e-Tendering
15	22	Adresse de soumission de proposition	Les offres seront soumises exclusivement par le système E-tendering https://etendering.partneragencies.org EVENT <u>0000009799</u>
16	22	Soumission électronique (Email ou eTendering) Exigences	- Format : fichiers PDF - Seuls les noms de fichiers doivent être d'une longueur maximale de 60 caractères et ne doivent contenir aucune lettre ou caractère spécial autre que celui de l'alphabet latin/du clavier. - Tous les fichiers doivent être exempts de virus et non corrompus. Le mot de passe pour la proposition technique ne doit pas être fourni au PNUD avant la date indiquée au n ° 14 : NON APPLICABLE. Les soumissions seront faites par le système E-tendering. - Le mot de passe pour la proposition financière ne doit pas être fourni au PNUD jusqu'à ce que le PNUD le demande. - Max. Taille du fichier par transmission : 45 mo. par fichier à télécharger dans le système E-tendering, plusieurs fichiers de cette taille pouvant être téléchargés dans le système E-tendering comme pièces de la soumission. - Sujet obligatoire de l'email : NON APPLICABLE. Les soumissions seront faites dans le système E-tendering. - Les documents qui sont requis dans l'original (par exemple la garantie de soumission) doivent être envoyés à l'adresse ci-dessous avec une copie PDF présentée dans le cadre de la soumission électronique : BUREAU DE LA REPRESENTATION DU PNUD RCA à Bangui, BP 872, BANGUI, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

17	27 36	Méthode d'évaluation pour l'adjudication du contrat	Méthode de notation combinée, en utilisant la distribution de 70%-30% pour les propositions techniques et financières respectivement La note technique minimale requise pour passer est de 70%.
18		Date prévue pour le commencement du contrat	01/09/2021
19		Durée maximale prévue du contrat	45 jours de travail effectifs, répartis sur une période calendaire maximale de 60 jours calendaires, commençant le 1er septembre et se terminant au plus tard le 04 novembre 2021
20	35	Le PNUD attribuera le contrat à :	Un fournisseur uniquement
21	39	Type de contrat	Bon de commande et Contrat professionnel du PNUD pour la fourniture de biens et services. http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/how-we-buy.html
22	39	Conditions contractuelles du PNUD qui s'appliqueront	Conditions générales du PNUD pour les services professionnels http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/how-we-buy.html
23		Autres renseignements relatifs au RFP	<i>Les spécifications des équipements et fournitures du Système de Sécurité Incendie sont celles décrites fonctionnellement dans le cahier des charges. Il reste que la détermination de chaque article, composant ces équipements est de la charge et de la responsabilité du soumissionnaire, qui en précisera, la spécification, l'unité et la quantité aussi bien dans son mémoire technique que dans son offre financière..</i>

SECTION 4. CRITERE D'EVALUATION

Critère d'examen préliminaire

Les propositions seront examinées afin de déterminer si elles sont complètes et soumises conformément aux exigences de la RFP, selon les critères ci-dessous, sur une base de réponse oui/non:

- Signatures appropriées
- Procuration
- Documents minimaux fournis.

Les pièces dont l'absence de la soumission est éliminatoire sont :

- 1) la Note de la présentation de la structure soumissionnaire précisant la date de création, les principaux domaines d'activités, les principaux partenaires techniques et les arrangements de financements existants, les principaux clients par types d'activités et les chiffres d'affaires correspondants et les adresses mails pour les joindre, les effectifs du personnel suivant leurs qualifications, les moyens matériels et financiers, le système d'assurance qualité, et l'organigramme.

La caution bancaire de garantie de soumission dont la copie devra être comprise dans la soumission dans E-tendering, et l'original envoyé l'adresse postale du PNUD RCA avec accusé de réception

- **(REPRESENTATION PNUD RCA à Bangui, BP 872, BANGUI, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, ATTENTION : SERVICE ACHATS, REF. DAO SYSTEME DE SECURITE INCENDIE CPS)**

- 2) **Les pièces administratives** : registre de commerce, attestation administrative de fonctionner, attestations de mise à jour fiscale et de sécurité sociale à jour en cours de validité à la date de la soumission, états financiers comptables certifiés des exercices 2018, 2019 et 2020
- 3) La proposition technique comprenant : 1) la note méthodologique de compréhension du projet et l'approche de sa mise en œuvre ; 2) les curriculum vitae détaillé du personnel clé précisant leur poste d'affectation avec une attestation sur l'honneur de disponibilité sur la période de mise en œuvre du projet, les moyens matériels et le chronogramme de mise en œuvre du projet .
- 4) L'offre financière détaillée et l'offre financière ventilée par activités : 1) acquisition des équipements et fournitures et 2) Services d'installation des équipements et de formation du personnel d'exploitation.

- Propositions techniques et financières soumises séparément
- Validité de la soumission
- Garantie de soumission présentée selon les exigences de la RFP avec période de validité conforme

Critères minimum d'éligibilité et de qualification :

L'éligibilité et la qualification seront évaluées sur la base d'évaluation de type : réussite/échec.

Si la proposition est présentée en tant que coentreprise/consortium/association, chaque membre du groupement doit respecter les critères minimaux, sauf indication contraire dans le critère.

Sujet	Critère	Exigences de soumission de document
Eligibilité		
Statut légal	Le vendeur est une entité légalement enregistrée.	Formulaire B : Formulaire d'information du soumissionnaire Extrait du registre de

		commerce.
Eligibilité	Le vendeur n'est ni suspendu, ni radié, ni autrement identifié comme inéligible par une organisation des Nations Unies ou par le groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale conformément à la clause 3 du RFP.	Formulaire A : formulaire de soumission de proposition technique
Conflit d'intérêts	Aucun conflit d'intérêts conformément à la clause 4 de la RFP.	Formulaire A : formulaire de soumission de proposition technique
Faillite	Non déclaré en faillite, non impliqué dans une procédure de faillite ou de mise sous séquestre, et il n'y a pas de jugement ou de poursuites judiciaires contre le vendeur qui pourraient nuire à ses opérations dans un avenir prévisible.	Formulaire A : formulaire de soumission de proposition technique. Attestations de non faillite et de non liquidation judiciaire, Attestation de non litige.
	Tout autre critère supplémentaire si nécessaire	
Qualification		
Historique des contrats non performants¹	Non-exécution d'un contrat qui n'a pas eu lieu en raison d'une défaillance de l'entrepreneur au cours des trois dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification
Historique des litiges	Pas d'antécédents de décisions judiciaires/arbitrales au détriment du soumissionnaire au cours des trois dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification
Expérience antérieure	Minimum 5 années d'expérience pertinente dans la fourniture et l'installation des équipements de système de sécurité Incendie..	Formulaire D : Formulaire de qualification
	Minimum 2 contrats de nature, valeur et complexité similaire, exécuté au cours des 5 dernières années. <i>(Pour JV/Consortium/Association, toutes les parties devraient cumulativement satisfaire aux exigences).</i>	Formulaire D : Formulaire de qualification
Position financière	Chiffre d'affaires annuel moyen minimum de 250.000 USD équivalent à XAF 145.000.000 (cent quarante cinq millions) pour les 3 dernières années. <i>(Pour JV/Consortium/Association, toutes les parties devraient cumulativement satisfaire aux exigences).</i>	Formulaire D : Formulaire de qualification
	Le soumissionnaire doit démontrer la solidité actuelle de sa position financière et indiquer sa rentabilité prospective à long terme. <i>(Pour JV/Consortium/Association, toutes les parties devraient</i>	Formulaire D : Formulaire de qualification

¹ Non-performance, as decided by UNDP, shall include all contracts where (a) non-performance was not challenged by the contractor, including through referral to the dispute resolution mechanism under the respective contract, and (b) contracts that were so challenged but fully settled against the contractor. Non-performance shall not include contracts where Employers decision was overruled by the dispute resolution mechanism. Non-performance must be based on all information on fully settled disputes or litigation, i.e. dispute or litigation that has been resolved in accordance with the dispute resolution mechanism under the respective contract and where all appeal instances available to the Bidder have been exhausted.

	<i>cumulativement satisfaire aux exigences).</i>	
	Tout autre critère supplémentaire si nécessaire	

Critères d'évaluation technique

CRITERES D'EVALUATION

Résumé des formulaires d'évaluation des propositions techniques		Points Maximum
1.	Qualification, capacité et expérience du soumissionnaire	300
2.	Méthodologie, approche et plan de mise en œuvre proposés	400
3.	Structure de gestion et personnel clé	300
	Total	1000

Section 1. Qualification, capacité et expérience du soumissionnaire		Points Maximum
1.1	Réputation de l'organisation : crédibilité/fiabilité	50
1.2	Capacité organisationnelle générale susceptible d'influer sur la mise en œuvre : structure de gestion, stabilité financière et capacité de financement de projets, contrôles de gestion de projet,	100
1.3	Expérience dans l'installation des systèmes de sécurité incendie - 1 seule référence 0 point - 2 références..... 20 points - Entre 3 et 5 références 30 points - Plus de 5 références 40 points Expérience avec une organisation internationale..... 10 points	100
1.4	Procédures d'assurance de la qualité mis en œuvre par le prestataire et mesures d'atténuation des risques	50
Total Section 1		300

Section 2. Méthodologie, approche et plan de mise en œuvre proposés		Points Maximum
2.1	Compréhension de l'exigence : les aspects importants de la tâche ont-ils été abordés avec suffisamment de détails ?	80
2.2	Description de l'approche et de la méthode de l'offrant pour satisfaire ou dépasser les exigences du mandat.	100
2.3	Précisions sur la façon dont les différents éléments de service seront organisés, contrôlés et livrés.	50
2.4	Description des mécanismes et des outils de suivi et d'évaluation des performances disponibles ; comment ils seront adoptés et utilisés pour une exigence spécifique.	50
2.5	Évaluation du plan de mise en œuvre proposé, y compris si les activités sont correctement séquencées et si celles-ci sont logiques et réalistes.	70

2.6	Démonstration de la capacité de planifier, d'intégrer et de mettre en œuvre efficacement les mesures de durabilité dans l'exécution du contrat.	50
Total Section 2		400

Section 3. Structure de gestion et personnel clé			Points Maximum
3.1	Composition et structure de l'équipe proposée. Les rôles proposés de la direction et de l'équipe de personnel clé sont-ils adaptés à la prestation des services nécessaires ?		60
3.2	Qualifications du personnel clé proposé		
3.2 a	✓ Ingénieur Chef de projet spécialisé Sécurité Incendie, Issu(e) d'une formation d'ingénierie ou Officier des Sapeurs-pompiers, idéalement justifiant d'une expérience significative (5 ans) dans le domaine de la Sécurité Incendie		120
	- Expérience générale	30	
	- Expérience spécifique pertinente à l'affectation	50	
	- Expérience Régionale/Internationale	30	
	- Qualifications linguistiques	10	
3.2 b	✓ Un technicien ou ancien sapeur-pompier spécialisé installations et systèmes de sécurité incendie ayant au moins Quatre années d'expérience (joindre CV actualisé de moins 3 mois, Diplôme légalisé et attestation de disponibilité) dans des travaux similaires		80
	- Expérience générale	10	
	- Expérience spécifique pertinente à l'affectation	40	
	- Expérience Régionale/Internationale	20	
	- Qualifications linguistiques	10	
3.2 c	✓ Deux (2) assistants ingénieurs spécialisés en sécurité incendie et alarme ayant au moins deux (02) années d'expérience (joindre CV et Diplôme légalisé et attestation de disponibilité) dans des travaux similaires		40
	- Expérience générale	5	
	- Expérience spécifique pertinente à l'affectation	15	
	- Expérience Régionale/Internationale	10	
	- Qualifications linguistiques	10	
Total Section 3			300

SECTION 5. TERMES DE REFERENCE

CAHIER DES CHARGES POUR LA RÉALISATION D'UN SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI) POUR LES BÂTIMENTS DU SIÈGE DE LA CPS

I OBJET

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la Cour Pénale Spéciale en République centrafricaine, le PNUD, à travers son projet CPS, envisage de mettre en place un système de sécurité incendie (SSI) pour les bâtiments du siège de la CPS. Le projet consiste à la mise en place d'un système de détection incendie (SDI) et d'un système de mise en sécurité incendie (SMI) conformément aux plans de sécurisation et le découpage en zone de sécurité de la CPS (voir documents en annexe).

Le présent document, intitulé « Cahier des charges pour la réalisation d'un système de sécurité incendie (SSI) pour les bâtiments du siège de la CPS », est destiné à déterminer le système de détection incendie (SDI) et le système de mise en sécurité incendie (SMI) ainsi que le matériel adéquat pour les installations de la CPS.

Ce document général peut être complété par des clauses particulières en fonction des particularités du site à sécuriser, à savoir le siège de la CPS.

La réalisation de ce projet est l'une des conditions devant garantir la protection et la sécurisation contre l'incendie des nouveaux bâtiments de la Cour Pénale Spéciale ainsi que son personnel. Aussi, l'installation réussie du système de sécurité incendie constituera une des bases solides pour la sûreté et la sécurité du site. A ce titre, le PNUD, à travers son projet d'appui au fonctionnement de la CPS, y accorde un accent particulier et prie le prestataire au strict respect du délai avec la qualité requise.

Le délai d'exécution du projet comprend la période de fourniture des équipements et le délai d'exécution des travaux.

Le délai est de quarante-cinq (45) jours ouvrables à partir de la signature du contrat.

2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

Le prestataire devra dans son offre fournir

1. Système de détection et d'alerte incendie :

- Les références des équipements proposés pour **décélérer un départ de feu le plus rapidement possible** (déclencheurs manuels, les détecteurs automatiques incendies), leur nombre, et les éventuels coûts afférents ;
- Les références des **équipements de contrôle de signalisation proposés pour l'indication de(s) zone(s) concernées par l'incendie**, leur nombre, et les éventuels coûts afférents ;
- Les références des équipements de **sonorisation en Public Address (PA)** pour la diffusion des annonces d'urgence à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments ;
- Le coût des équipements (achat et pose du matériel) ;
- La durée d'installation du matériel ;
- La durée du paramétrage de l'ensemble des équipements
- La durée de la formation du personnel de sécurité de la CPS à la manipulation du système ;
- La procédure de maintien en condition de service des systèmes.

2. Le système de mise en sécurité incendie :

- Les références et les caractéristiques du centralisateur de mise en sécurité incendie (CMSI) proposé pour chaque zone de sécurité ;
- Les références et les caractéristiques du dispositif actionné de sécurité (DAS) proposé pour chaque zone de sécurité ;
- Les références et les caractéristiques du dispositif d'extinction d'incendie (DEI) proposé pour chaque zone de sécurité ;
- Les références et les caractéristiques de l'unité de gestion d'alarme (UGA) proposée pour chaque zone de sécurité ;

DEFINITIONS

La mise en œuvre de la sécurité incendie de la CPS à Bangui devra être réalisée selon un concept s'appuyant sur les définitions suivantes :

➤ **Détecter :**

Le Système de Sécurité Incendie en place devra permettre à détecter un départ de feu le plus rapidement possible. Les mécanismes de détection de départ de feu (ou début d'incendie) pourraient varier selon l'importance des zones de sécurité.

➤ **Empêcher et ou retarder :**

Le Système de Sécurité Incendie en place devra permettre d'éviter ou retarder la propagation de l'incendie d'une zone de sécurité à une autre.

➤ **Combattre :**

Le Système de Sécurité Incendie en place devra permettre de maîtriser les incendies de catégories A, B et C.

➤ **Alerter :**

Le Système de Sécurité Incendie en place devra permettre l'émission de signal d'alerte incendie audible sur tout le site, tout en précisant la zone de sécurité concernée.

DESCRIPTION DE LA REALISATION

3 GENERALITES

EXIGENCE 01 : Exigence générale sur le matériel supplémentaire proposé

Matériels industriels «non propriétaire» : le fabricant n'aura pas l'exclusivité de la mise en œuvre de ses produits. Les sources et les protocoles seront disponibles librement sur simple demande sans aucune restriction, (la liste des matériels avec lesquels des passerelles ont été développées sera jointe).

Matériel proposé : la date de mise sur le marché du matériel et des différentes versions logicielles sera indiquée. Les fonctions couvertes et répondant au besoin devront être développées dans une version logicielle correspondant à une mise à jour général du produit proposé.

Matériel en IP natif : le pré câblage doit être banalisé (Ethernet, cat 6) afin d'utiliser au maximum l'infrastructure réseau du site.

Matériel réputé : Le soumissionnaire proposera des équipements de marques réputés.

EXIGENCE 02 : Exigence générale sur le matériel proposé

Le prestataire, dans son offre, fournira le matériel du système de sécurité incendie ainsi que l'installation de l'ensemble de ces matériels et toutes les sujétions y relatives.

I. EXIGENCES DE REALISATION

I.1. RAPPEL DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES

EXIGENCE 03 Réglementation

La Cour Pénale Spéciale souhaite appliquer l'ensemble des normes, décrets, directives et législations françaises et européennes. Ci joint une liste non exhaustive des lois, normes, circulaires ou directives ayant un impact sur les installations.

- NF C-15-100 : Installations électriques à basse tension (Nouvelle édition 2002)
- Décret du 14/11/88 : Protection des travailleurs
- Décret 2002-775 du 03/05/2002 : sur l'exposition humaine aux champs électromagnétiques (public)
- Directive 73/23/CEE - Basse Tension
- Directive 89/336/CEE - Compatibilité électromagnétique
- Directive 89/686/CEE – Equipements de protection individuelle
- Directive 94/9/CE – Réglementation atmosphère explosive pour la libre circulation des équipements
- Directive ATEX 1999/92/CE - Réglementation atmosphère explosive pour la protection des travailleurs.
- Directive 2002/95/CE relative à l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électroniques (dite directive RoHS).
-

EXIGENCE 04 : Marquage

Tous les matériels proposés par le soumissionnaire devront avoir le marquage CE, attestant l'engagement du constructeur sur le respect des directives européennes en vigueur (notamment CEM et Basse tension).

I.2. INTEGRATION

EXIGENCE 05 : Limites de prestation

Le principal objectif du projet est la mise en œuvre de la sécurité incendie sur le site DE LA COUR PÉNALE SPÉCIALE DE BANGUI. Dans ce sens, le titulaire du marché devra non seulement fournir des équipements neufs mais également et surtout installer les matériels de la Cour. Il devra réaliser sur site l'installation, la configuration et le calibrage du nouveau système.

Ces travaux comprendront donc la vérification des interfaces mises à disposition et, s'il y a lieu, la réfection de ces interfaces et la fourniture de pièces nécessaires pour cela.

EXIGENCE 06 : Paramétrage

Le soumissionnaire prévoira dans son offre le paramétrage complet du nouveau système de sécurité incendie.

Cette prestation sera bien évidemment réalisée en collaboration avec l'exploitant du futur système.

EXIGENCE 07 : Liaisons

Chemins des câbles

D'une manière générale, les chemins des câbles doivent être clairement définis et approuvés par l'exploitant du futur système avant le tirage de tous les câbles. Les câbles circuleront à l'intérieur des zones surveillées., les câbles circulant à l'extérieur des bâtiments devront, dans la mesure du possible, être protégés mécaniquement (tubes métalliques, fourreaux ...) et dans des endroits accessible pour faciliter leurs maintenances

Les chemins de câbles seront fixés de telle sorte qu'on puisse y poser les câbles sans être obligé de les tirer

Identification et repérage des liaisons

La codification sera portée aux deux extrémités des câbles au moyen d'étiquettes écrites. Toutes les liaisons doivent être clairement repérées sur les connecteurs, modules ou prises auxquels elles aboutissent.

NB : Le prestataire est libre de proposer la manière de repérage si elle respecte les normes établies

Percements

Plusieurs types de percements de parois verticales ou horizontales seront certainement à faire.

Avant d'effectuer tout perçement, le prestataire devra s'assurer qu'aucun réseau (électricité, eau, téléphone,) existant ne pourra être détérioré du fait de l'intervention.

Tous les percements devront être rebouchés avec des matériaux de même constitution que les ouvrages percés (plâtre, ciment ou autre), tout panachage étant proscrit.

L'entreprise devra en outre réaliser le lissage correct des parements des murs traversés ainsi que le nettoyage minutieux des salissures occasionnées.

EXIGENCE 08 : Fixations mécaniques

La pose et la fixation des équipements.

Pour la pose et la fixation des équipements, le soumissionnaire s'adaptera à l'environnement.

I.3. LES CONDITIONS D'ENVIRONNEMENT

EXIGENCE 09 : Conditions d'environnement intérieur

Les équipements installés dans les différents locaux seront adaptés aux risques encourus (protection contre les risques de choc, projections d'eau et de pénétrations de corps solides et/ou d'insectes, indices de protection conforme aux normes et décrets en vigueur en particulier la NFC 15-100).

EXIGENCE 10 : Conditions d'environnement extérieur

L'ensemble des câbles extérieurs sera traité contre les agressions extérieures de types rongeurs et des précipitations doivent être prises contre les risques suivantes :

- Vandalisations
- Perturbations électriques et électromagnétiques
- Passage de haute tension
- Passage de l'eau
- Passage des véhicules

2. EXIGENCES D'EXPLOITATION

2.1. LES CONDITIONS D'EXPLOITATION

EXIGENCE 11 Exploitants du système

L'exploitation du système doit s'affranchir au mieux des contraintes liées à la rotation du personnel. Pour cela en particulier, des manuels utilisateurs simples, clairs et complets doivent être prévus.

2.2. L'ACCESSIBILITE

EXIGENCE 12 : Accessibilité

L'intégration des équipements doit être étudiée pour faciliter au maximum leur accessibilité et faciliter ainsi leur remplacement. Les points d'intervention nécessaires au réglage et à la maintenance doivent être clairement identifiés, repérés et accessibles.

EXIGENCE 13 : Garantie

Les dispositions relatives à la garantie du système sont de 12 mois pour l'ensemble de l'installation fournie par le prestataire. La période de garantie prend effet à compter de la date de l'acceptation de la Qualification Technique du système.

MANAGEMENT

2.3. LES PARTICULARITES DU DOSSIER

EXIGENCE 14 Réclamations

Le soumissionnaire sera attentif au fait que l'offre devra tenir compte des principales particularités liées à l'environnement de la future réalisation. Le contractant ne pourra en aucun cas émettre des réclamations (économique ou calendaire) relative à ces particularités.

EXIGENCE 15 Règles d'intervention sur le site

Les travaux devront être réalisés dans l'enceinte DE LA COUR PÉNALE SPÉCIALE DE à Bangui en République Centrafricaine. Le soumissionnaire devra se soumettre aux règles et aux directives du site sur lequel il sera amené à intervenir. Il devra par conséquent, avant remise de toute offre, prendre connaissance de ces règles. Il ne pourra émettre aucune réclamation vis-à-vis de ces contraintes.

EXIGENCE 16 Reconnaissance du site

Les travaux à réaliser s'effectuant sur un site opérationnel, DE LA COUR PÉNALE SPÉCIALE DE BANGUI organisera une visite de reconnaissance du site pour les soumissionnaires. Chaque soumissionnaire confirmera sa participation à cette visite.

Cette visite permettra de prendre en compte en particulier :

- les contraintes d'accès sur le site ;
- les contraintes de sécurité et de sûreté ;
- Les contraintes liées à la disponibilité pour la mise en place du système de sécurité incendie et aux basculements ;
- Le découpage du site en différentes zones de sécurité ;
- Les contraintes techniques liées à l'environnement du site ;
- les interfaces avec l'existant.

Les frais induits par cette visite seront à la charge du soumissionnaire.

2.4. L'ORGANISATION INDUSTRIELLE

EXIGENCE 17 Organisation Industrielle du soumissionnaire

Le soumissionnaire présentera dans son offre l'organisation qu'il compte mettre en place. Cette organisation industrielle devra être cohérente avec le découpage technique du système objet du contrat :

- l'organisation interne qu'il met en place et le rôle précis de chacun des acteurs (chef de projet, responsable qualité, Sûreté de fonctionnement, planning, ...) ;
- l'organisation industrielle proposée (sous contractants, fournisseurs) et le rôle précis de chacun d'eux (études, ingénierie, réalisation, installation, essais, réception, qualification).

2.5. LES REUNIONS ET RAPPORTS D'AVANCEMENT

EXIGENCE 18 Réunions de démarrage chantier sur site

La phase d'installation est autorisée à l'issue d'une réunion de démarrage du chantier sur site.

EXIGENCE 19 Réunions d'avancement

Durant la phase chantier deux réunions d'avancement mensuelles seront organisées. Ces réunions d'avancement aux quelles participent le Maître d'Ouvrage ou son représentant et le Contractant ont pour objet de faire le point sur la progression des études et des travaux, et de décider des orientations à suivre.

2.6. LA FORMATION

EXIGENCE 20 Formation

Le principe est de réaliser sur site et en langue française une séance de formation sur les équipements installés pour l'équipe d'exploitation du système.

Le contenu et la durée de cette session seront adaptés à la fourniture (la formation n'est pas demandée pour les matériels récurrents).

EXIGENCE 21 Documentation

Le titulaire fournira à chaque participant une documentation de formation en français. Il fournira également une copie exhaustive de son support de formation à LA COUR PÉNALE SPÉCIALE DE BANGUI afin de pérenniser la formation de nouveaux exploitants.

2.7. LE PLANNING

EXIGENCE 22 Planning projet

Le soumissionnaire présentera dans son offre un planning détaillé de réalisation permettant de vérifier la bonne prise en compte des objectifs généraux du planning projet présenté dans le Dossier de Consultation des Entreprises.

Tous les écarts constatés par le soumissionnaire devront être identifiés et analysés dans l'offre.

3. DOCUMENTATION

EXIGENCE 23 Documentation livrable

La documentation finale livrable au titre du DOE (Dossier d'Ouvrage Exécuté) sera constituée des dossiers suivants :

Dossier Industriel de Définition (DID) regroupant les documents d'études de conceptions :

- Spécifications Techniques ;
- Notes de calcul ;
- Notes techniques.

Dossier Industriel de Contrôle (DIC) regroupant les documents d'essais et de contrôle :

- CR de contrôles ;
- CR de revue et de réunion d'avancement ;
- Certificats de conformité et PV.

Dossier Industriel d'exploitation (DIX) regroupant les documents nécessaires à l'exploitation :

- Manuel d'Installation ;
- Manuel Utilisateur ;
- Manuel de maintenance ;
- Plans de câblage et d'implantation des équipements (plans d'exécution) ;

Pour l'ensemble des études, les progiciels suivants seront utilisés :

- pour la partie dessin et schémas AUTOCAD ;
- pour la partie documents WORD.

La documentation sera établie et fournie en langue Française. L'ensemble de la documentation sera fournie en 3 exemplaires papiers et 3 exemplaires sur support informatique (CD-ROM, clé USB...).

PRESENTATION DES OFFRES

En plus des informations techniques demandées dans ce cahier des charges, les offres devront préciser le cas échéant la partie des travaux qui seront sous-traités, ainsi que le nom des sous-traitants choisis.

Ces sous-traitants devront obligatoirement être acceptés par le maître d'œuvre,

Les offres devront être présentées de manière à permettre l'appréciation exacte des points suivants :

- qualité des solutions techniques proposées,
- qualité et marque des fournitures proposées,
- qualité des procédures de recette,
- qualifications professionnelles du chef de chantier,
- délai d'exécution proposé par le soumissionnaire,
- délai de garantie,
- prix (unitaires et totaux).

Les notices techniques et documentations d'utilisation relatives aux matériels proposés devront être fournies.

LIMITES D'INTERFACE

EXIGENCE 24 Sécurité électrique

Le raccordement des équipements au réseau électrique doit être effectué, entre autres, selon les règles

de l'art, et dans le respect de la norme NF C 15-100 – Installations électriques basse tension (diamètres des câbles, boîtiers de classe I et III, liaisons équipotentielle à la terre, degrés de protection IP et IK, etc...) et des décrets en vigueur (notamment en matière d'habilitation électrique du personnel).

EXIGENCE 25 Principe de distribution électrique sûreté

Le principe de distribution de l'alimentation électrique des équipements de sûreté à installer, sera le suivant :

- des départs électriques dédiés sûreté seront mis à disposition au niveau des TD (Tableau divisionnaire) des bâtiments,
- le candidat aura en charge l'installation des disjoncteurs et le raccordement de ses équipements sur les départs électriques mis à disposition.

La limite de fourniture DE LA COUR PÉNALE SPÉCIALE DE BANGUI se situera sur les bornes aval du TD concerné.

EXIGENCE 26 Alimentation secourue (hors bâtiment Accueil)

Tous les équipements vitaux au fonctionnement des systèmes informatiques, sécurité et sûreté (serveurs, switchs réseau) installés dans le cadre du projet seront raccordés au travers d'une Alimentation Sans Interruption (ASI) sur batterie d'accumulateurs: « onduleur ». Cela permettra une alimentation électrique stable et dépourvue de coupure ou de microcoupure, quoi qu'il se produise sur le réseau électrique puis de palier à toute coupure électrique pour une autonomie minimale de 4 heures.

HYGIENE ET SECURITE

EXIGENCE 27 Percement, rebouchage

Le prestataire devra effectuer l'ensemble des rebouchages et calfeutrements des passages, le rebouchage des éventuelles saignées.

EXIGENCE 28 Nettoyage du chantier

Le chantier devra être régulièrement nettoyé afin de maintenir un niveau correct de propreté. En fin de chantier, le prestataire éliminera tous les déchets qu'il aura générés pendant le chantier.

L'installateur prendra soin de ne pas dégrader les installations existantes et prendra en charge toute restauration en cas de dommages.

L'installateur doit obtenir l'approbation de tout avenant avant d'exécuter tout travail supplémentaire, non précisé dans l'offre.

Le prestataire doit également mettre à la disposition de chaque expert engagé dans le cadre du marché les moyens nécessaires.

L'intervention par le prestataire pour la pose des câbles, des goulottes et le génie civil associé le cas échéant, se fait généralement dans la règle de l'art. Toute détérioration d'ouvrage ou de partie d'ouvrage lors de ce travail sera réparée aux frais de l'entreprise.

FORMULAIRE DE L'OFFRE FINANCIERE

Cadre du devis de l'offre financière

Item.	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire en XAF	PRIX TOTAL EN XAF
I. Coût du personnel :approvisionnement en équipements et fournitures					0
I.1	Ingénieur, Chef de Projet	homme/jour			0
I.2	Technicien systèmes de sécurité incendie	homme/jour			0
I.3	Assistants ingénieurs sécurité incendie	homme/jour			0
II. Coût du personnel: travaux d'installation					0
II.1	Ingénieur, Chef de Projet	homme/jour			0
II.2	Technicien systèmes de sécurité incendie	homme/jour			0
II.3	Assistants ingénieurs sécurité incendie	homme/jour			0
III. Coût du personnel: formation du personnel d'exploitation et utilisateur					0
III.1	Ingénieur, Chef de Projet	homme/jour			0
III.2	Technicien systèmes de sécurité incendie	homme/jour			0
III.3	Assistants ingénieurs sécurité incendie	homme/jour			0
IV.					0
IV.1	Frais de déplacement	homme/jour			0
IV.2	Indemnité journalière	homme/jour			0
IV.3	Communications	Unité			0
IV.4	Reproduction	Unité			0
IV.5	Location de matériel	Ensemble			0
IV.6	Autres	à définir			0
V.	Autres coûts connexes (à définir s'ils sont justifiés)				0
V.1					0
V.2					0
.....					0
V.N					0
					0
IV. Fournitures (à définir par le soumissionnaire)					0
VI.1		à définir			0
VI.2		à définir			0
VI.3		à définir			0
VI.4		à définir			0
VI.5		à définir			0
VI.6		à définir			0
VI.7		à définir			0
VI.8		à définir			0
....		à définir			0
VI.N		à définir			0
GRAND TOTAL					0

Annexes des TDRs : plans et schémas techniques

1 Découpage en zones de sécurité incendie

2 Plans de découpage en zones de sécurité incendie RDC

3 Plans de découpage en zones de sécurité incendie R+1

4 Plans de découpage en zones de sécurité incendie R+2

Annexes 1 : Découpage en zones de sécurité incendie

Zones de sécurité	Espace	Niveau de risque	Système de détection souhaité	Système d'alerte	Système de d'extinction souhaité
Zone de sécurité 3	Salle d'Audience	Elevé	Détection Automatique	Automatique	Automatique
	Salle de serveur				
	Salles d'attente témoins				
	Salles d'attente témoins				
	Salle de scellés				
	Abri générateur	Elevé	Détection Automatique	Automatique	Manuel
Zone de sécurité 2	Les bureaux	Moyen	Détection Automatique	Automatique	Manuel
	Les couloirs				
	Les salles de réunions				
Zone de sécurité 1	Zone de rassemblement	Bas	Visuel	Publi Address (PA)	Manuel
	Parking				
	Autres espaces				

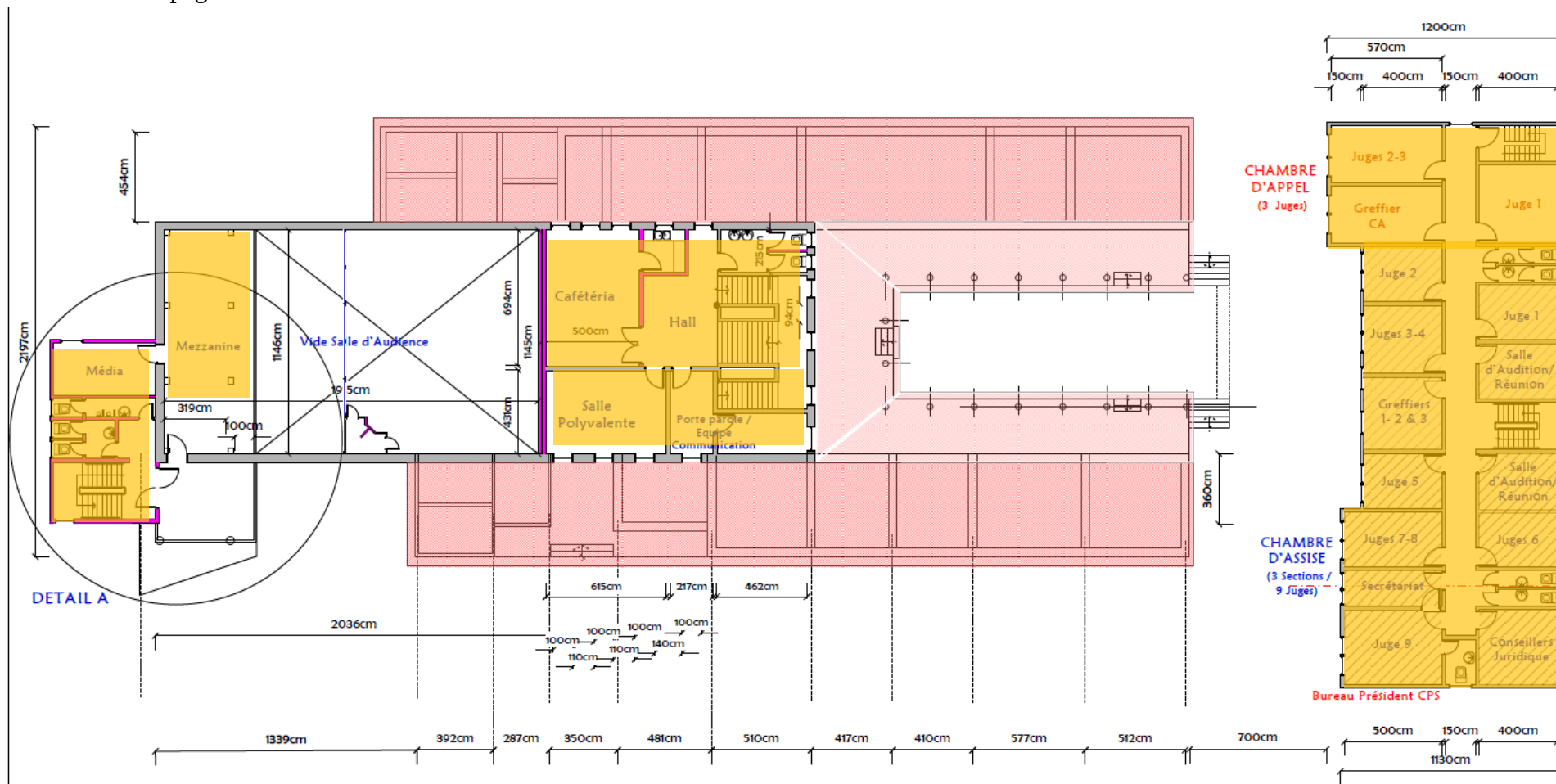
	extérieurs				
--	------------	--	--	--	--

Annexes 2 Plans de découpage en zones de sécurité incendie RDC

—

|

3 Plans de découpage en zones de sécurité incendie R+1



MINUSCA
Mission multinationale intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

PNUD-RCA
Projet d'Appui à la CPS

**TRAVAUX DE
REHABILITATION DE LA
COUR PENALE SPECIALE
DE BANGUI**

**ENSEMBLE BATIMENTS
1er ETAGE
VUE EN PLAN COTEE
(Modification)**

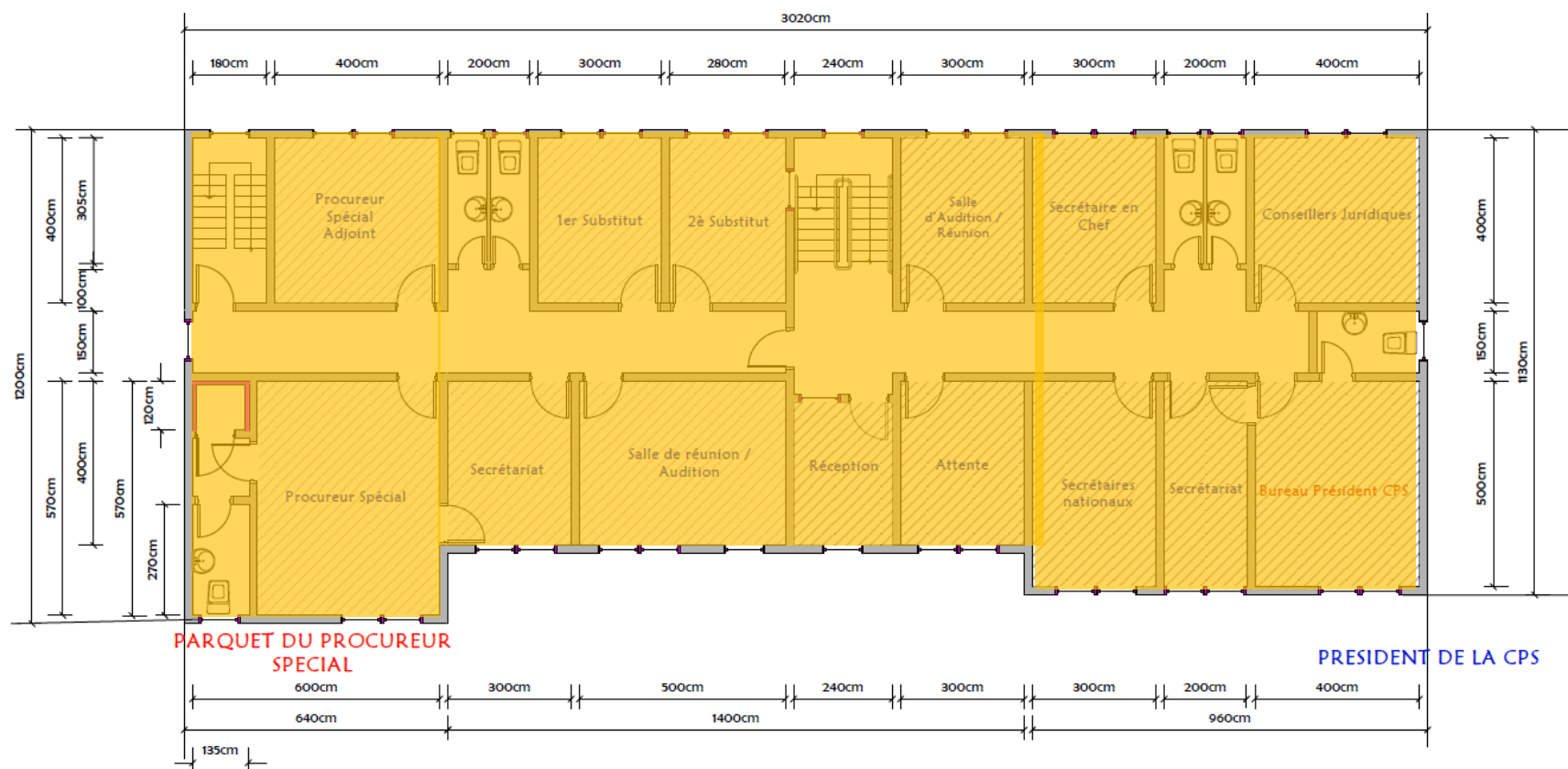
PL. 09

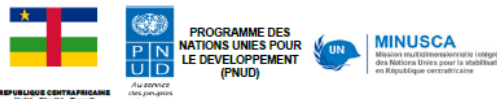
Echelle: 1/200

Observations:

Mars 2018

4 Plans de découpage en zones de sécurité incendie R+2



 REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE Unité - Dignité - Travail PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD) Au service des peuples et des nations MINUSCA Mission multilatérale intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine	PNUD-RCA Projet d'Appui à la CPS	TRAVAUX DE REHABILITATION BATIMENT DE LA COUR PENALE SPECIALE DE BANGUI	NOUVEAU BATIMENT PLAN 2^e ETAGE	PL. 18 Echelle: 1/100	Mars 2018
---	---	--	--	-------------------------------------	------------------

SECTION 6 : FORMULAIRES DE SOUMISSION / LISTE DE CONTROLE

Ce formulaire sert de liste de contrôle pour la préparation de votre proposition. Veuillez remplir les formulaires de soumission conformément aux instructions figurant dans les formulaires et les retourner dans le cadre de votre soumission de proposition. Aucune modification au format des formulaires ne sera autorisée et aucune substitution ne sera acceptée.

Avant de soumettre votre proposition, veuillez-vous assurer de vous conformer aux instructions de soumission de la FT 22.

Enveloppe de proposition technique :

Avez-vous dûment rempli tous les formulaires de soumission requis ?	
▪ Form A : Formulaire de soumission de la proposition technique	☐
▪ Form B : Formulaire d'information du soumissionnaire	☐
▪ Form C : Formulaire d'information pour les Joint-Venture/Consortium/ Association	☐
▪ Form D : Formulaire de qualification	☐
▪ Form E : Formulaire de la proposition technique	☐
▪ Form H : Formulaire de garantie de soumission	☐
▪ [Autres formulaires si nécessaire]	☐
Avez-vous fourni les documents requis pour établir la conformité aux critères d'évaluation de la section 4 ?	☐

Enveloppe de proposition financière :

(Doit être soumis dans un fichier séparé protégé par mot de passe)

▪ Form F : Formulaire de soumission de la proposition financière	☐
▪ Form G : Formulaire de proposition financière	☐

FORM A : FORMULAIRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date	Sélectionner la date
Référence du RFP :	[Insérer la référence du RFP]		

Nous, les soussignés, proposons de fournir les services pour [insérer le titre des services] conformément à votre demande de proposition no [insérer le numéro de référence de la RFP] et notre proposition. Nous soumettons notre proposition, qui inclut cette proposition technique et notre proposition financière scellée sous une enveloppe séparée.

Nous déclarons par la présente que notre société, ses filiales ou ses employés, y compris les membres de JV/Consortium/Association ou sous-traitants ou fournisseurs pour toute partie du contrat :

- a) n'est pas sous l'interdiction de participer aux achats par l'Organisation des Nations Unies, y compris, mais sans s'y limiter, les interdictions issues des listes de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- b) n'ont pas été suspendus, radiés, sanctionnés ou autrement identifiés comme inéligibles par une organisation des Nations Unies ou par le groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale ;
- c) n'ont pas de conflit d'intérêts conformément à l'instruction aux soumissionnaires clause 4 ;
- d) ne pas employer, ou anticiper l'emploi, toute personne qui est, ou a été membre du personnel de l'ONU au cours de la dernière année, si ledit membre du personnel de l'ONU a ou a eu des relations professionnelles antérieures avec notre entreprise en sa qualité de membre du personnel de l'ONU au cours des trois dernières années de service avec les Nations Unies (conformément aux restrictions des Nations Unies pour l'après-mandat publiées dans la circulaire ST/SGB/2006/15);
- e) n'ont pas déclaré faillite, ne sont pas impliqués dans une procédure de faillite ou de mise sous séquestre, et qu'il n'y a pas de jugement ou de poursuite judiciaire en cours contre eux qui pourraient nuire à leurs opérations dans un avenir prévisible ;
- f) s'engagent à ne pas se risquer dans des pratiques proscrites, y compris, mais sans s'y limiter, la corruption, la fraude, la coercition, la collusion, l'obstruction ou toute autre pratique contraire à l'éthique, avec l'ONU ou toute autre partie, et à mener des affaires d'une manière qui évite tout financement, des risques opérationnels, de réputation ou autres à l'ONU et que nous adoptons les principes du code de conduite des fournisseurs des Nations Unies et adhérons aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous déclarons que toutes les informations et déclarations faites dans cette proposition sont vraies et nous acceptons que toute mauvaise interprétation ou fausse déclaration contenue dans cette proposition peut conduire à notre disqualification et/ou sanction par le PNUD.

Nous proposons de fournir des services conformes aux documents d'appel d'offres, y compris les conditions générales de contrat du PNUD et conformément aux termes de référence.

Notre proposition est valable et reste liée pour la période de temps spécifiée dans la fiche technique de soumission.

Nous comprenons et reconnaissons que vous n'êtes pas tenu d'accepter toute proposition que vous recevez.

Je soussigné, certifie que je suis dûment autorisé par [insérer le nom du soumissionnaire] à signer cette proposition et à l'engager si le PNUD accepte cette proposition.

Nom: _____

Titre: _____

Date: _____

Signature: _____

[Cachet officiel du soumissionnaire]

FORM B : FORMULAIRE D'INFORMATION DU SOUMISSIONNAIRE

Nom légal du soumissionnaire	[Compléter]
Adresse légale	[Compléter]
Année d'enregistrement	[Compléter]
Information du Représentant Autorisé du soumissionnaire	Nom et Titre: [Compléter] Téléphone: [Compléter] Email : [Compléter]
Etes-vous enregistré comme fournisseur auprès d'UNGM ?	☐ Oui ☐ Non Si Oui, [insérer le numéro de fournisseur UGNM]
Etes-vous un fournisseur UNDP ?	☐ Oui ☐ Non Si Oui, [insérer le numéro de fournisseur UNDP]
Pays d'exploitation	[Compléter]
No. D'employés à temps plein	[Compléter]
Certificats d'Assurance Qualité (ex. ISO 9000 ou équivalent) (Si oui, fournir une copie du certificat valide):	[Compléter]
Votre compagnie possède-t-elle une certification telle que ISO 14001 relative à l'environnement ? (Si oui, fournir une copie du certificat valide) :	[Compléter]
Votre compagnie possède-t-elle une politique environnementale écrite ? (Si oui, fournir une copie)	[Compléter]
Personne de référence que le PNUD peut contacter pour des demandes de clarification lors de l'évaluation des propositions	Nom et Titre : Service des Achats du PNUD RCA Téléphone : [Compléter] Email : procurement.cf@undp.org
Veuillez joindre les documents suivants :	▪ Profil de l'entreprise, qui ne doit pas dépasser quinze (15) pages, y compris les brochures imprimées et les catalogues de produits pertinents pour les produits/services achetés ▪ Certificat d'enregistrement d'entreprise ▪ Certificat d'enregistrement ou de paiement d'impôt délivré par l'autorité de référence attestant que le soumissionnaire est mis à jour avec ses obligations de paiement d'impôt, ou

	certificat d'exonération fiscale, si un tel privilège est apprécié par le soumissionnaire ▪ Papiers d'enregistrement de nom commercial, s'il y a lieu ▪ Permis de l'administration nationale d'opérer dans un lieu d'affectation, s'il y a lieu ▪ Lettre officielle de nomination en tant que représentant local, si le prestataire soumet une proposition au nom d'une entité située à l'extérieur du pays ▪ Procuration
--	---

FORM C : FORMULAIRE D'INFORMATION POUR LES JOINT-VENTURE/CONSORTIUM/ ASSOCIATION

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date	Sélectionner la date
Référence du RFP :	[Insérer la référence du RFP]		

À remplir et à retourner avec votre proposition si la proposition est présentée en tant que coentreprise/Consortium/Association.

No	Nom du partenaire et coordonnées (Adresse, téléphone, fax, e-mail)	Proportion proposée des responsabilités (en%) et du type de services à effectuer
1	[Compléter]	[Compléter]
2	[Compléter]	[Compléter]
****3	[Compléter]	[Compléter]

Nom du partenaire principal (L'autorité de lier le JV, le consortium, l'Association pendant le processus du RFP et, dans le cas où un contrat est adjugé, pendant l'exécution de contrat)	[Compléter]
---	-------------

Nous avons joint une copie du document ci-dessous signé par chaque partenaire, qui détaille la structure juridique et la confirmation de la responsabilité conjointe et séparable des membres de ladite coentreprise :

☐ Lettre d'intention de former une coentreprise **OU** ☐ Accord de JV/Consortium/Association agreement

Nous confirmons par la présente que si le contrat est adjugé, toutes les parties de la coentreprise / Consortium/Association sont solidairement responsables envers le PNUD pour l'accomplissement des dispositions du contrat.

Nom du partenaire : _____

Nom du partenaire : _____

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____

Date : _____

Nom du partenaire : _____

Nom du partenaire : _____

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____

Date : _____

FORM D : FORMULAIRE DE QUALIFICATION

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date	Sélectionner la date
Référence du RFP :	[Insérer la référence du RFP]		

S'il s'agit d'une JV/Consortium/Association, à compléter par chaque partenaire.

Historique des contrats non-performants

☐ La non-exécution des contrats n'a pas eu lieu au cours des 3 dernières années			
☐ Contrat (s) non effectué (s) durant les 3 dernières années			
Année	Proportion du contrat non exécutée	Informations du Contrat	Montant total du contrat (valeur totale en USD \$)
		Nom du Client : Adresse du Client : Raison(s) de non-performance:	

Historique des litiges (inclus les litiges en cours)

☐ Pas d'historique des litiges depuis 3 ans			
☐ Historique des litiges			
Année du litige	Montant concerné (en US\$)	Informations du Contrat	Montant total du contrat (valeur totale en USD \$)
		Nom du Client : Adresse du Client : Objet du litige : Partie qui a initié le litige : Statut du litige : Partie qui a eu gain de cause si le litige a été résolu :	

Expérience pertinente précédente

N'énumérez que les affectations précédentes qui ont été exécutées avec succès au cours des 3 dernières années.

Énumérez uniquement les affectations pour lesquelles le soumissionnaire a été légalement contracté ou sous-traité par le client en tant que société ou en étant l'un des partenaires du consortium/JV. Les travaux effectués par les experts individuels du soumissionnaire travaillant en privé ou par l'intermédiaire d'autres entreprises ne peuvent être réclamés comme l'expérience pertinente du soumissionnaire, ou celui des

associés ou des sous-consultants du soumissionnaire, mais peuvent être réclamés par les experts eux-mêmes dans leur Cvs. Le soumissionnaire devra être disposé à étayer l'expérience revendiquée en présentant des copies des documents et références pertinents si le PNUD le demande.

Nom du projet et pays d'affectation	Nom du client et contact de référence	Valeur du contrat	Période de l'activité	Types d'activités

Les soumissionnaires peuvent également joindre leurs propres fiches de données de projet avec plus de détails pour les affectations ci-dessus.

☐ Ci-joints les déclarations de performance satisfaisante des trois principaux clients ou plus..

Etat financier

Chiffre d'affaires annuel pour les 3 dernières années	Année	USD
	Année	USD
	Année	USD
Dernière note de crédit (le cas échéant), indiquez la source		

Information financière (en US\$ equivalent)	Information pour les 3 dernières années		
	Année 1	Année 2	Année 3
	<i>Informations du bilan</i>		
Total Actifs (TA)			
Total Passifs (TL)			
Actifs actuels (CA)			
Passifs actuels (CL)			
	<i>Information tirée de l'état des résultats</i>		
Total / Recettes brutes (TR)			
Profits avant Taxes (PBT)			
Profit Net			
Ratio actuel			

☐ Ci-jointes des copies des États financiers vérifiés (bilans, y compris toutes les notes connexes et comptes de résultat) pour les années requises ci-dessus, conformément aux conditions suivantes :

- Doit refléter la situation financière du soumissionnaire ou de la partie à une JV, et non des sociétés sœurs ou mères ;
- Les états financiers historiques doivent être vérifiés par un comptable public accrédité ;
- Les États financiers historiques doivent correspondre aux périodes comptables déjà remplies et vérifiées. Aucune déclaration pour les périodes partielles n'est acceptée.

FORM E : FORMULAIRE DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date	Sélectionner la date
Référence du RFP :	[Insérer la référence du RFP]		

La proposition du soumissionnaire devra être organisée pour suivre ce format de proposition technique. Lorsque le soumissionnaire est soumis à une exigence ou demande d'utiliser une approche spécifique, le soumissionnaire doit non seulement énoncer son acceptation, mais aussi décrire comment il entend se conformer aux exigences. Lorsqu'une réponse descriptive est demandée, l'omission de fournir cette dernière sera considérée comme non réactive.

SECTION 1 : Qualification, capacité et expertise du soumissionnaire

L'offre technique devra comprendre les pièces suivantes :

- 1.1 Brève description de l'organisation, y compris l'année et le pays d'enregistrement, et les types d'activités entreprises.
- 1.2 Capacité organisationnelle générale susceptible d'influer sur la mise en œuvre : structure de gestion, stabilité financière et capacité de financement de projets, contrôles de gestion de projet, mesure dans laquelle tout travail serait sous-traité (dans l'affirmative, fournir des précisions).
- 1.3 Pertinence des connaissances et de l'expérience spécialisées sur les engagements similaires réalisés dans la région/le pays.
- 1.4 Procédures d'assurance de la qualité et mesures d'atténuation des risques.
- 1.5 L'engagement de l'organisation envers la durabilité.

SECTION 2 : Méthodologie, approche et plan de mise en œuvre proposés

Cette section devra démontrer la réceptivité du soumissionnaire au TDR en identifiant les éléments spécifiques proposés, en répondant aux exigences, en fournissant une description détaillée des caractéristiques de performance essentielles proposées et en démontrant comment l'approche et la méthodologie proposées satisfont ou dépassent les exigences. Tous les aspects importants doivent être abordés avec suffisamment de détails et les différentes composantes du projet doivent être pondérées de manière adéquate par rapport à l'autre.

Une description détaillée de l'approche et de la méthodologie proposée pour atteindre les objectifs du projet, en gardant à l'esprit la pertinence des conditions locales et de l'environnement du projet. Préciser comment les différents éléments de service doivent être organisés, contrôlés et livrés.

La méthodologie doit également comporter des détails sur les mécanismes internes d'examen technique et d'assurance de la qualité du soumissionnaire.

Expliquez si un travail serait sous-traité, à qui, combien de pourcentage du travail, la justification, et les rôles des sous-traitants proposés et comment chacun fonctionnera en tant qu'équipe.

Description des mécanismes et des outils de suivi et d'évaluation des performances existants ; comment ils

seront adoptés et utilisés pour une exigence spécifique

Plan de mise en œuvre comprenant un diagramme de Gantt ou un calendrier de projet indiquant la séquence détaillée des activités qui seront entreprises et leur calendrier correspondant.

Démontrez comment vous prévoyez d'intégrer des mesures de durabilité dans l'exécution du contrat. Tout autre commentaire ou information concernant l'approche et la méthodologie du projet qui seront adoptées.

SECTION 2A : Commentaires et suggestions du soumissionnaire sur les termes de référence

Fournir des commentaires et des suggestions sur le cadre de référence, ou des services supplémentaires qui seront rendus au-delà des exigences du TDR, le cas échéant.

SECTION 3 : Structure de gestion et personnel clé

- 3.1 Décrire l'approche globale de gestion de la planification et de la mise en œuvre du projet. Inclure un organigramme pour la gestion du projet décrivant la relation entre les postes clés et les désignations. Fournir une feuille de calcul pour montrer les activités de chaque personnel et le temps alloué à son implication.
- 3.2 Fournir des CV pour le personnel clé qui sera proposé pour soutenir la mise en œuvre de ce projet en utilisant le format ci-dessous. Les cvs devront démontrer des qualifications dans des domaines pertinents à la portée des services.

Format de CV du personnel clé proposé

NOM DE LA PERSONNE	[INSERER]
POSITION RETENUE POUR CETTE MISSION	[INSERER]
NATIONALITE	[INSERER]
QUALIFICATIONS LINGUISTIQUES	[INSERER]

EDUCATION/ QUALIFICATIONS	<i>[RESUMER LES ETUDES SUPERIEURES/UNIVERSITAIRES ET AUTRES FORMATIONS SPECIALISEES DES MEMBRES DU PERSONNEL, EN DONNANT LES NOMS DES ECOLES, LES DATES AUXQUELLES ILS SONT PRESENTS ET LES DIPLOMES/QUALIFICATIONS OBTENUS.]</i>
	[INSERER]
CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLE S	<i>[FOURNIR DES DETAILS SUR LES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES RELATIVES A LA PORTEE DES SERVICES]</i>

- NOM DE L'INSTITUTION : [INSERER]
- DATE DE CERTIFICATION : [INSERER]

HISTORIQUE DES
EMPLOIS /
EXPERIENCE

[ÉNUMERER TOUS LES POSTES OCCUPES PAR LE PERSONNEL (EN COMMENÇANT PAR LE POSTE ACTUEL, LA LISTE DANS L'ORDRE INVERSE), DONNER LES DATES, LE NOM DE L'ORGANISATION QUI EMPLOIE, LE TITRE DU POSTE DETENU ET LE LIEU DE L'EMPLOI. POUR L'EXPERIENCE DES CINQ DERNIERES ANNEES, PRECISEZ LE TYPE D'ACTIVITES EXECUTEES, LE DEGRE DE RESPONSABILITE, L'EMPLACEMENT DES AFFECTATIONS ET TOUTE AUTRE INFORMATION OU EXPERIENCE PROFESSIONNELLE JUGEE PERTINENTE POUR CETTE AFFECTATION.]

[INSERER]

REFERENCES

[FOURNIR DES NOMS, DES ADRESSES, DES COORDONNEES DE TELEPHONE ET DE COURRIEL POUR DEUX (2) REFERENCES]

REFERENCE 1:

[INSERER]

REFERENCE 2:

[INSERER]

JE SOUSSIGNE, CERTIFIE QUE, AU MIEUX DE MES CONNAISSANCES ET DE MES CONVICTIONS, CES
DONNEES DECRIVENT CORRECTEMENT MES QUALIFICATIONS, MES EXPERIENCES ET D'AUTRES
INFORMATIONS PERTINENTES SUR MOI-MEME.

Signature de la personne

Date (D/M/Y)

FORM F : FORMULAIRE DE SOUMISSION DE PROPOSITION FINANCIERE

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date	Sélectionner la date
Référence du RFP :	[Insérer la référence du RFP]		

Nous, les soussignés, proposons de fournir les services pour [insérer le titre des services] conformément à votre demande de proposition N° [insérer le numéro de référence de la RFP] et notre proposition. Nous soumettons notre proposition, qui inclut cette proposition technique et notre proposition financière scellée sous une enveloppe séparée. Notre proposition financière ci-jointe est d'un montant de [insérer le montant en lettres et en chiffres]. Notre proposition est valide et reste liée pour la période de temps spécifiée dans la fiche de soumission. Nous comprenons que vous n'êtes pas tenu d'accepter toute proposition que vous recevez.

Nom: _____

Titre: _____

Date: _____

Signature: _____

[Cachet officiel du soumissionnaire]

FORM G : FORMULAIRE DE PROPOSITION FINANCIERE

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date	Sélectionner la date
Référence du RFP :	[Insérer la référence du RFP]		

Le soumissionnaire est tenu de préparer la proposition financière suivant le format ci-dessous et de le soumettre dans une enveloppe distincte de la proposition technique indiquée dans l'instruction aux soumissionnaires. Toute information financière fournie dans la proposition technique conduira à l'exclusion du soumissionnaire.

La proposition financière doit correspondre aux exigences du mandat et de la proposition technique du soumissionnaire.

Devise monétaire de la proposition : [Insérer une devise]

Tableau 1 : Sommaire des prix globaux

	Montant(s)
Honoraires professionnels (du tableau 2)	
Autres coûts (du tableau 3)	
Montant total de la proposition financière	

Tableau 2 : Répartition des honoraires professionnels

Nom	Position	Honoraire	No. de Jours/Mois/heures	Montant total
		A	B	C=A+B
Sur site				
Home Based				
Sous total Honoraires :				

Tableau 3 : Ventilation des autres coûts

Description	Unité de mesure	Quantité	Prix unitaire	Montant total
-------------	-----------------	----------	---------------	---------------

Vols internationaux	Voyage A/R			
Indemnité de subsistance	Jour			
Frais de déplacements divers	Voyage			
Frais de transport locaux	Forfait			
Dépenses individuelles				
Autres coûts (préciser)				
Sous total Autres coûts :				

Tableau 4 : Répartition du prix par activité/livrable

Livrable/ Description de l'activité	Temps alloué (H/J)	Honoraires professionnels	Autres coûts	Total
Livrable 1				
Livrable 2				
Livrable 3				
.....				

FORM H: FORMULAIRE DE GARANTIE DE SOUMISSION

La garantie de soumission doit être émise à l'aide de l'en-tête officiel de la banque émettrice. Sauf pour les champs indiqués, aucune modification ne peut être apportée à ce modèle.

Au : PNUD

[Insérer les coordonnées fournies dans la fiche technique]

ATTENDU que [Nom et adresse du soumissionnaire] (ici dénommé « le soumissionnaire ») a présenté au PNUD une proposition datée du Cliquez ici pour entrer une date, pour exécuter les services de [Insérer le titre des services] (ci-après dénommé "la proposition") :

Et ATTENDU qu'il a été stipulé par le PNUD que le soumissionnaire devra vous fournir une garantie bancaire par une banque reconnue pour la somme qui y est indiquée comme garantie au cas où le soumissionnaire :

- a) Ne signe pas le contrat après que le PNUD l'ait octroyé ;
- b) Retire sa proposition après la date d'ouverture des propositions ;
- c) Omet de se conformer à la modification des exigences du PNUD, selon les instructions de la RFP ; ou
- d) Omet de fournir des garanties d'exécution et/ou de bonne fin, des assurances ou d'autres documents que le PNUD pourrait exiger comme condition pour rendre le contrat effectif.

Et ATTENDU que nous avons convenu de donner au soumissionnaire une telle garantie bancaire :

Par conséquent, nous affirmons par la présente que nous sommes le garant et responsable auprès du PNUD, au nom du soumissionnaire, jusqu'à un montant total de [montant de garantie] [en mots et en chiffres], cette somme étant payable dans les types et proportions de devises dans lesquelles la proposition de prix est payable , et nous nous engageons à vous payer, sur votre première demande écrite et sans contester ou argumenter, toute somme requise dans les limites de [montant de garantie comme susdit] sans que vous ayez besoin de prouver ou de montrer des motifs ou des raisons de votre demande pour la somme qui y est spécifiée.

Cette garantie est valable jusqu'à 30 jours après la date de validité finale des soumissions.

SIGNATURE ET CACHET DE LA BANQUE EMETTRICE

Signature: _____

Nom: _____

Titre: _____

Date: _____

Nom de la banque _____

Adresse _____

[Cachet officiel de la Banque]

FORMULAIRE I : Formulaire de visite des installations du Système de Sécurité Incendie

Les soumissionnaires sont encouragés à procéder à une visite des sites des travaux à réaliser. Le présent certificat a pour objet d'attester de cette visite. Il devra être daté et signé par le Responsable de Sécurité du Projet d'appui au fonctionnement de la Cour Pénale Spéciale de Bangui.

Je soussigné, (Nom, Prénom et qualité)agissant au nom ou pour le compte de l'entreprise certifie avoir visité le(s) lieu(x) suivant qui fait (font) objet de l'appel d'offre N°ce jour/...../.....à.....H.....mn, Lieu(x) :.....Lot unique.....

Je reconnais m'être assuré :

- de la nature et de la situation géographique des travaux analysés spécifiquement par rapport aux exigences de sécurité incendie;
- des besoins en spécifications des équipements de sécurité que commandent la présentation des bâtiments de la Cour Pénale Spéciale dans leur ensemble et leurs parties ;
- des installations existantes d'électricité et autres ainsi que des besoins de protection compte tenu de la fréquentation des locaux, leur exposition aux risques d'incendie, tous autres facteurs pouvant influencer sur la sécurité incendie des locaux et déterminer le choix des équipements ;
- de la disponibilité et de la qualification de la main-d'œuvre locale qualifiée ou non,
- de toutes les conditions susceptibles d'avoir une influence sur le délai d'exécution des travaux et/ou sur le coût.

En foi de quoi, le présent certificat lui est délivré, à sa demande, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Pour le soumissionnaire	Le Responsable de Sécurité du Projet d'appui au fonctionnement de la CPS
Date :	Date :